

ÉTUDE

**Une feuille de route  
pour intégrer l'IA  
au travail parlementaire**

–Théo Bourgoïn-Verdier (coord.)  
–Jeanne Bouligny  
–Arthur Doré  
–Ariane Forgues

Postface :

–Antoine Alibert

**Antoine Alibert** est conseiller de Paris.

**Jeanne Bouligny** et **Ariane Forgues**  
sont vice-présidentes de l'Agora des collaborateurs  
et anciennes collaboratrices parlementaires.

**Théo Bourgoin-Verdier** est consultant  
en transformation numérique et co-directeur de  
l'Observatoire Europe de la Fondation Jean-Jaurès.

**Arthur Doré** est consultant en transformation numérique.

## Note

# Définir l'intelligence artificielle

Nous utilisons pour caractériser l'intelligence artificielle (IA) une définition large : « L'IA est un ensemble d'algorithmes qui agissent de manière intelligente en reconnaissant et en réagissant à l'environnement afin d'atteindre des objectifs spécifiques. Les algorithmes d'IA traitent, identifient et agissent sur des modèles dans des données non structurées (par exemple des données vocales, du texte ou des images) afin d'atteindre des objectifs spécifiques<sup>1</sup>. »

Afin de préciser la portée concrète des outils étudiés, nous citons également la description proposée par l'Organisation internationale du travail (OIT)<sup>2</sup>. Cette dernière délimite l'IA traditionnelle, qui « prend des décisions basées sur des données (par exemple, suggérer le prochain produit dans une boutique en ligne, reconnaître les plaques d'immatriculation à l'entrée des parkings et lever la barrière) » et l'IA générative qui « crée de nouveaux contenus, tels que des images, du texte ou de la parole, peut répondre à des questions, rédiger des e-mails, préparer des demandes pour des administrations, créer des rapports, résumer des textes (par exemple, des articles, des livres) ».

En vue de compléter cette description des capacités de l'IA, nous proposons enfin une définition de l'IA agentic. Cette dernière catégorie désigne les systèmes d'IA composés d'agents capables de se comporter et d'interagir de manière autonome afin d'atteindre leurs objectifs. Ces solutions sont généralement connectées à d'autres logiciels afin d'exécuter des tâches (envoyer un e-mail, publier un contenu, gérer un stock, commander un équipement) avec ou sans validation humaine.

1. Daron Acemoglu, David Autor, Jonathan Hazell et Pascual Restrepo, « Artificial Intelligence and Jobs: Evidence from Online Vacancies », *Journal of Labor Economics*, vol. 40, n°S1, avril 2022.

2. Pawel Gmyrek et al., « Generative AI and Jobs: A Refined Global Index of Occupational Exposure », ILO Working Paper n°140, mai 2025.

# Introduction

Le Parlement européen a suspendu en février 2026 les outils d'IA intégrés aux terminaux de sa flotte mobile destinée aux députés européens. En cause, des craintes sur la captation des données internes à l'institution à travers les hébergements cloud de ces différentes solutions<sup>1</sup>. En parallèle, la Commission européenne a fortement restreint l'usage de l'intelligence artificielle (IA) dans ses communications<sup>2</sup>.

Quoique spécifiques, ces exemples illustrent le dilemme auquel se trouvent confrontées les organisations publiques et politiques. Elles font face à l'usage croissant de l'IA dans le quotidien des élus/des élues et de leurs équipes dans le contexte d'usages pour lesquels leurs capacités d'encadrement demeurent faibles.

D'une part, les métiers du politique sont par essence parmi les plus exposés à l'IA sous sa forme la plus largement répandue, l'IA générative (IAgen). Un tiers des emplois en Europe sont en effet aujourd'hui exposés à des degrés divers à l'emploi de l'IAgen<sup>3</sup>, ce qui concerne plus particulièrement les métiers de service des domaines juridiques, administratifs, du conseil et du management<sup>4</sup>. Les populations « juniors » sont, par ailleurs, plus particulièrement touchées. Du fait de leur forte intensité textuelle et de leur sociologie – 38 % des assistants/assistantes parlementaires à l'Assemblée avaient moins de 29 ans

en 2024<sup>5</sup> –, les fonctions du secteur constituent donc un foyer naturel d'exposition à l'automatisation ou à l'augmentation<sup>6</sup> de leurs tâches par l'IA.

D'autre part, les affaires publiques constituent par nature une matière première ouverte et adaptée à l'usage de l'IA. Si l'on se concentre sur le travail parlementaire, les intrants de la production des élus/des élues et de leurs salariés se constituent pour majeure partie de données publiques et bien référencées : corpus juridique, base de données et rapports institutionnels ou de recherche. Le produit fini du travail des élus/des élues et de leurs équipes a lui-même vocation à une publication à travers le processus législatif ou un exercice de communication.

Le pouvoir législatif évite les principaux écueils que rencontrent les entreprises dans l'intégration de l'IA à leur système d'information, à savoir le décloisonnement de l'accès aux données internes, la qualité de cette donnée et le besoin de confidentialité portant sur les livrables réalisés. Or, 95 % des projets d'IA échouent dans leur passage à l'échelle<sup>7</sup>, principalement pour ces questions d'intégration.

Les outils basés sur l'IA séduisent logiquement les équipes parlementaires. Au point que le comité des usagers des services informatiques de l'Assemblée nationale, qui anime la remontée des besoins des élus/des élues et des personnels de l'institution, s'est

1. « Les smartphones intègrent des éléments d'IA et le Parlement européen n'était pas en mesure de vérifier qu'ils étaient en conformité avec l'AI Act », nous indique à ce propos le service de presse du Parlement européen.
2. Déclaration de la Commission européenne reprise dans Politico. Voir Pieter Haeck, « EU staff banned from using AI-generated content in official communications », Politico.eu, mars 2026.
3. Pawel Gmyrek et al., *op. cit.*, mai 2025.
4. Jan Hatzius, Joseph Briggs et al., « Global Economics Analyst: The Potentially Large Effects of Artificial Intelligence on Economic Growth », Goldman Sachs, 26 mars 2023.
5. « Éléments statistiques au 1<sup>er</sup> janvier 2024 concernant l'emploi et les rémunérations des collaborateurs de députés en gestion déléguée », Assemblée nationale.
6. L'automatisation, la réalisation d'une tâche par la machine, est utilisée dans la présente étude comme un terme générique pour couvrir deux notions. L'augmentation est le fruit de la collaboration entre l'utilisateur et l'IA pour faire aboutir une tâche. L'automatisation est la délégation d'une part ou de l'ensemble de la tâche à l'IA, qui la réalise avec ou sans validation humaine. Voir Kunal Handa, Alex Tamkin et al., « Which Economic Tasks are Performed with AI? Evidence from Millions of Claude Conversations », Anthropic, 2025.
7. Étude menée aux États-Unis sur 300 projets publics de déploiement d'outils IA, l'étude de 52 organisations et un panel de 153 dirigeants. Voir Aditya Challapally et al., *The GenAI Divide. State of AI in Business 2025*, MIT Nanda, juillet 2025.

doté d'un groupe de travail dédié à l'IA conduit par deux députés, Denis Masségli (Ensemble pour la République) et Nicolas Bonnet (Écologiste et Social). Ceci, alors que les directions des services informatiques (DSI) des institutions parlementaires sont structurellement ce qu'on pourrait appeler des « DSI faibles » – c'est-à-dire que leurs capacités à prescrire une norme d'usage et une cible d'outils sont fortement limitées par le libre exercice du mandat des élus/des élues.

À titre d'exemple, un/une député/députée peut selon son souhait équiper ses collaborateurs/collaboratrices de terminaux – ordinateurs, tablettes, téléphones – non supervisés par les services de l'Assemblée. Il/elle peut également avoir recours à des suites collaboratives basées sur des solutions cloud publiques. Enfin, il/elle peut connecter à son environnement de travail tout type d'outil IA. De même, à Bruxelles, « les députés européens sont invités à prendre en compte les questions de conformité avec la législation et d'éthique dans l'usage de l'IA mais le Parlement européen n'a pas à leur dicter leur conduite, compte tenu du caractère libre et indépendant de leur mandat », nous a rappelé son service de presse.

On pourrait citer comme scénario d'utilisation le traitement des sollicitations adressées aux législateurs par courrier électronique ou d'autres canaux numériques. Cette responsabilité occupe une place prépondérante dans le quotidien des collaborateurs/collaboratrices : près d'un équivalent temps plein dans chaque équipe parlementaire, selon nos estimations. La mise en place d'un agent de traitement permettant un triage automatique des sollicitations, une recherche d'historique et de contexte ainsi qu'une proposition de réponse pourrait automatiser 70 % des tâches liées à cette responsabilité (voir tableau 3). Elle suppose toutefois qu'un agent IA accède à la correspondance électronique des élus/

des élues et donc aux contenus que leur envoient citoyens et organisations. Ceci constitue l'une des principales sources de données privées traitées par les parlementaires.

Ainsi, nous l'évoquerons, les DSI des institutions parlementaires constatent l'usage massif de l'IA en interne tout en étant conscientes de la nécessité de poser rapidement un cadre protégeant les élus/les élues, l'institution et leurs parties prenantes. Ceci, sans avoir eu jusqu'à aujourd'hui le pouvoir d'en prescrire l'usage ou de proposer des outils internes adaptés. À l'heure où nous publions cette étude, aucun outil interne ou accès encadré à une solution externe n'est proposé aux législateurs et aux personnels pour l'usage de l'IA, que ce soit au Sénat, à l'Assemblée nationale ou au Parlement européen. Les trois institutions demeurent toutefois actives et établissent actuellement leurs stratégies respectives. Des premiers développements ont été lancés pour le personnel administratif au Sénat, et des chartes d'usages sont proposées, à l'Assemblée nationale, par exemple.

L'usage de l'IA dans le monde parlementaire constitue, *in fine*, un cas d'étude idéal. Il rassemble à la fois des tâches professionnelles adaptées à un emploi massif, une exposition publique et des corpus de données propices à son développement ainsi qu'une faible capacité limitante de l'institution sur les initiatives personnelles au regard des questions de confidentialité et du type de solutions utilisées.

La présente étude entend poser cette équation en identifiant les aspects du travail parlementaire les plus susceptibles d'être concernés par l'automatisation. Nous formulons sur cette base une série de propositions. Elles visent à un emploi de l'IA à son plein potentiel dans un cadre éthique et sécurisé, au service des élus/élues et de leur équipe parlementaire.

# Synthèse

## « Encadrer, outiller, intégrer »

Nos travaux se basent sur les tâches réalisées par les collaborateurs/collaboratrices parlementaires de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Parlement européen à travers l'étude d'un corpus de 239 offres d'emploi. Sur cette base, nous analysons le potentiel d'automatisation de chaque tâche ainsi que l'effort nécessaire pour intégrer des outils d'IA dans leur réalisation. La note méthodologique présentée en annexe résume notre approche.

Nos principaux constats sont les suivants :

- **55 % des tâches réalisées par les équipes parlementaires sont automatisables à plus de 50 % via l'emploi de solutions d'IA ;**
- **25 % de ces tâches sont à la fois largement automatisables (>50 %) et demandées dans plus de la moitié des offres d'emploi étudiées.** Il s'agit des missions ayant trait à la veille, aux réponses aux sollicitations externes (de citoyens et d'organisations), à la gestion de l'agenda et à la production de contenus pour la communication des élus/des élues ;
- **35 % des tâches font l'objet d'une transition vers l'IA considérée comme prête à l'emploi,** c'est-à-dire pouvant être réalisée dès à présent par les élus/les élues et les équipes. À l'inverse, 20 % des automatisations possibles sont perçues comme critiques, c'est-à-dire qu'elles demandent à la fois un accès au système d'information de l'institution parlementaire et à des données privées dans le contexte de missions difficiles à systématiser ;
- **en parallèle, une étude de la littérature et la sollicitation des trois assemblées démontrent le retard pris dans le domaine dans les trois chambres législatives concernées.** Là où plusieurs parlements en Europe et dans le monde ont

développé des cas d'usages autour de la transcription ou du traitement des amendements, aucun scénario d'utilisation n'est proposé à date pour les élus/élues et leurs assistants/assistantes en France ;

- **enfin, nos travaux s'inscrivent dans le cadre actuel d'un usage intensif de l'IA par les salariés/salariées des chambres législatives.** Selon une étude interne à l'Assemblée nationale menée en février et mars 2026 auprès de plus de 518 assistants parlementaires, un sur deux déclare utiliser l'IA quotidiennement dans le cadre de son travail, un sur trois au moins une fois par semaine<sup>1</sup>. Cela signifie que huit assistants/assistantes sur dix utilisent l'IA au quotidien. Cette proportion interroge alors que l'Assemblée ne propose aujourd'hui aucune solution supervisée – *via* un produit interne ou du marché – pour ce type de besoins.

Sur la base de ces observations, nous appelons les institutions parlementaires à lancer plusieurs chantiers de concert. En premier lieu, **il s'agit de rationaliser les usages déjà répandus parmi les élus/élues et les collaborateurs/collaboratrices.** Et ce, en vue de garantir un niveau minimal de protection de leurs données professionnelles.

Par la suite, les institutions concernées pourront se projeter dans le développement de solutions dédiées à l'automatisation et à l'augmentation par l'IA du travail des équipes parlementaires. Le domaine des tâches bureautiques est le premier concerné, étant celui qui nécessite le moins d'efforts pour intégrer l'IA. Son automatisation partielle permettrait de réduire d'autant la part des missions administratives dans le quotidien des élus/élues et des

1. Résultats communiqués par Brigitte Klinkert, questeuse de l'Assemblée nationale, dans un entretien avec la Fondation Jean-Jaurès le 31 mars 2026.

collaborateurs/collaboratrices. Une donnée clé alors que la France est faiblement dotée sur le plan des moyens humains fournis aux élus/élues. L'Assemblée nationale compte trois fois moins d'assistants parlementaires que le Bundestag allemand<sup>1</sup>, pour un nombre d'élus/élues pourtant relativement similaire. Les députés européens sont également mieux dotés que leurs homologues hexagonaux sur ce plan<sup>2</sup>.

Enfin, nos préconisations visent à **intégrer progressivement l'IA aux missions relevant du domaine parlementaire et légistique**, telles que le suivi des travaux en séance et en commission ainsi que la rédaction d'amendements ou de propositions de loi. « Nous constatons l'accroissement significatif du nombre d'amendements, en particulier sur les textes budgétaires, et donc le besoin de gagner en productivité », commente Bertrand Follin, directeur général des missions institutionnelles du Sénat, lorsqu'il présente les travaux entrepris sur l'IA par la chambre haute<sup>3</sup>.

Nous appelons ici à la mise en place d'une feuille de route en trois volets – « Encadrer, outiller, intégrer » – pour le développement des usages de l'IA dans le travail parlementaire. Celle-ci est détaillée en annexe.

Pour les tâches dont la transition est prête à l'emploi (35 % du corpus), il s'agit d'**encadrer les usages par une charte ou une doctrine d'emploi opérationnelle**<sup>4</sup>. L'Union interparlementaire propose des lignes directrices sur le recours à l'IA<sup>5</sup>, de même que le Parlement britannique. Ceci peut servir d'inspiration.

Dans ce cadre, nous appelons à la **tenue d'un débat politique préalable à la définition de la doctrine d'emploi impliquant l'ensemble des groupes politiques sur le cadre d'utilisation de l'IA**. Il s'agit de déterminer ce que l'institution

parlementaire accepte, notamment sur le plan des solutions autorisées ou proscrites, de l'emploi de l'IA dans le rapport aux citoyens et aux organisations qui sollicitent les élus/élues ainsi que dans la communication de ces derniers. Si besoin, des modifications du règlement de la chambre législative pourront être proposées.

**Un programme de formation doit également être associé au travail de régulation, en vue d'accompagner la progression continue des élus/élues et des collaborateurs/collaboratrices.** Un volet d'autant plus important qu'on observe une importante rotation des effectifs parmi ces derniers. Au besoin, les programmes d'accompagnement pourront relever d'un caractère obligatoire, comme le sont par exemple les programmes dédiés à la prévention des conflits et du harcèlement au Parlement européen<sup>6</sup>.

En parallèle, une plateforme de capitalisation des bonnes pratiques et des agents peut être mise en place en vue de développer un programme de mise en commun des assistants IA et des prompts les plus efficaces. Ceci, dans des organisations marquées par une rotation importante des effectifs d'élus/d'élues et d'assistants/d'assistantes<sup>7</sup>.

Enfin, nous conseillons d'**entreprendre une adaptation à l'IA des archives parlementaires**, à l'image du travail initié au Parlement européen sur ce thème. L'objectif est de rendre possible la requête en langage naturel de l'ensemble du fonds, que ce soit par un outil interne ou un accès *via* une IA générative du marché, en démarrant depuis les législatures les plus récentes. Ce travail bénéficiera tant aux équipes parlementaires pour les travaux de recherche et de synthèse qu'au grand public.

1. En 2025, on comptait plus de 2 000 assistants parlementaires à l'Assemblée nationale contre plus de 6 000 au Bundestag. Voir Henriette Heimbach, « Working Behind the Scenes: Roles and Functions of French and German Parliamentary Staff », *Politics and Governance*, vol. 14, n°1, 2026.

2. La moyenne est de trois collaborateurs par élu/élue à l'Assemblée nationale et de cinq au Parlement européen. Voir Willy Beauvallet et Sébastien Michon, « Dans l'ombre des parlementaires : les collaborateurs et collaboratrices », *La vie des idées*, mars 2022.

3. La moyenne annuelle d'amendements déposés au Sénat est passée de 4 928 sur la période 1990-1999 à 8 007 entre les sessions 2009-2021 et 2019-2020, atteignant 11 170 entre celles de 2019-2020 et de 2024-2025. Source : statistiques pluriannuelles du Sénat.

4. Ce travail est partiellement lancé dans les institutions étudiées. Le collège des questeurs de l'Assemblée nationale a adopté une « Charte d'utilisation des systèmes d'IA » en juillet 2025. Toutefois, aucun de nos interlocuteurs, actuels ou anciens assistants parlementaires, n'en avait eu connaissance lors de nos échanges au début de l'année 2026. Le Sénat a adopté une charte pour ses personnels et travaille à un document pour les collaborateurs. Le Parlement européen a émis des lignes directrices pour son personnel uniquement.

5. Voir « Guidelines for AI in Parliaments », Union interparlementaire.

6. Voir l'article 10 du règlement intérieur, consulté le 3 avril 2026.

7. La majeure partie des députés à l'Assemblée nationale a entre cinq et dix collaborateurs lors de son mandat. Voir l'étude du média Projet Arcadie : « Le turn-over des collaborateurs parlementaires : bilan de la XV<sup>e</sup> législature », projetarcadie.com, 2022.

Pour les tâches correspondant à un effort intermédiaire (40 % du corpus), réalisées au moyen de logiciels dédiés ou avec des données privées, les services informatiques doivent outiller leurs usagers avec un accès sécurisé et performant aux solutions d'IA du marché, c'est-à-dire proposer aux équipes parlementaires un bouquet d'outils d'IA publiques sous la forme d'une plateforme supervisée. L'objectif est de garantir un accès basé sur l'identité professionnelle, une gestion centralisée des droits, des prescriptions d'usages ainsi qu'un hébergement sécurisé des productions réalisées. Le modèle économique de cet accès peut reposer sur une contribution des groupes politiques ou des élus/élues au regard de l'usage réel.

**Pour les tâches correspondant à un effort critique d'intégration (20 %)<sup>1</sup>, les institutions devront intégrer l'IA à leurs systèmes d'information.** Ces tâches étant réalisées sur les outils propres à chaque institution, l'accès à des fonctionnalités enrichies demande des développements internes ou des partenariats. Sur ce plan, on recommande notamment de développer en priorité les cas d'usages liés au suivi des travaux parlementaires, ce qui constitue le premier besoin des élus/élues lorsqu'ils recherchent un collaborateur/une collaboratrice et recouvre principalement les cas d'usages suivants :

- le suivi avancé des amendements avec l'historique des propositions similaires et des discussions parlementaires sur le thème traité ;
- la pré-génération des textes finaux selon plusieurs scénarios de modification en séance ;
- la transcription des séances et des auditions ;
- la prévision du déroulé des séances (par exemple : anticipation des créneaux de prise de parole).

Sur cette base, plusieurs scénarios d'utilisation pourront ensuite être développés sur le plan de la production législative, pour fiabiliser les amendements proposés et faciliter le travail d'inscription de sa proposition dans la loi. L'exemple est donné sur ce plan par le Sénat. La chambre haute expérimente pour ses services un modèle d'IA permettant de proposer des ajustements aux amendements proposés selon un corpus de règles légistiques.

Cette approche graduelle – « Encadrer, outiller, intégrer » – protège les données de l'institution sans entrer en concurrence avec les éditeurs de logiciels, et concentre la capacité d'investissement des acteurs publics sur les outils qui se situent au cœur du travail parlementaire.

Sa mise en œuvre concerne en premier lieu l'institution parlementaire, que ce soit l'Assemblée nationale, le Sénat ou le Parlement européen. Elle dépend, pour ce faire, des forces politiques, qui s'expriment au bureau de chaque assemblée, en vue de fixer le cadre réglementaire et des objectifs aux services administratifs.

Elle a également vocation à être partagée entre les différents acteurs du système d'information, à commencer par les groupes politiques, qui constituent – pour le Sénat et l'Assemblée nationale – des associations indépendantes et dotées d'un budget en propre visant à soutenir le travail des équipes parlementaires. Ils peuvent ainsi contribuer aux volets « encadrer » et « outiller » *via* la formation et l'investissement dans un accès commun à certains outils du marché.

1. 95 % du panel sont concernés par cette prescription. La dernière, la tenue de la permanence, est par essence majoritairement réalisée physiquement et donc non comprise dans l'évaluation finale.

Tableau 1

Synthèse des priorités pour l'intégration de solutions d'IA dans la conduite du travail parlementaire

Axe de travail	Effort d'intégration de l'IA	Tâches potentiel d'automatisation	Priorités
Encadrer les usages publics	Prêt à l'emploi	Effectuer un travail de veille médiatique et numérique (80 %) Effectuer un travail de veille sur l'actualité législative et politique générale ou propre à un thème (80 %) Effectuer des recherches et rédiger un rapport d'expertise ou une note de synthèse sur une thématique (70 %) Analyser et synthétiser un projet, une proposition de loi, une initiative parlementaire au moyen d'une note ou d'un autre support de restitution (50 %) Créer des contenus pour la communication d'un élu/d'une élue : visuel, vidéo, communiqué, newsletter, courrier (50 %) Créer des publications pour les réseaux sociaux et assurer leur suivi (50 %) Rédiger les éléments nécessaires à une intervention orale (discours, défense d'amendements, passage média, autres) (50 %)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir une doctrine d'emploi</li> <li>- Systématiser la formation</li> <li>- Développer une plateforme de capitalisation</li> <li>- Adapter à l'IA les archives parlementaires</li> </ul>
Outiller pour sécuriser les besoins métiers	Intermédiaire	Suivre la gestion comptable et budgétaire liée au mandat (notes de frais, factures, enveloppes parlementaires) (70 %) Assurer le secrétariat et le traitement des sollicitations (e-mails, courriers, standard téléphonique, autres) (70 %) Gérer l'agenda et planifier des rendez-vous (70 %) Administrer et modérer les supports de communication numériques (site web, newsletter et base contacts, réseaux sociaux) d'un élu/d'une élue (60 %)	Proposer un bouquet de solutions du marché dans un cadre contrôlé sur le plan de l'identité professionnelle, de la gestion des droits et de l'hébergement des données
Intégrer l'IA au système d'information de l'institution	Critique	Gérer les relations avec les journalistes et répondre à leurs sollicitations (40 %) Accompagner un élu/une élue et l'assister dans un déplacement, un événement ou une réunion (20 %) Organiser un événement ou un déplacement (30 %) Gérer et développer un réseau de partenaires (élus/élues, décideurs publics et privés, société civile) (20 %) Gérer les ressources humaines de l'équipe (recrutement, encadrement, suivi administratif) (40 %) Rédiger un amendement ou une proposition de loi (40 %) Préparer et suivre les travaux parlementaires (auditions, examens de textes, réunions de groupes) (30 %) Coordonner une équipe (répartition des tâches, suivi des priorités, chefferie de cabinet) (30 %)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer l'IA au système d'information pour développer en priorité les cas d'usages liés au suivi des travaux parlementaires :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• suivi avancé des amendements avec historique,</li> <li>• pré-génération des textes finaux selon scénarios de modification,</li> <li>• transcription,</li> <li>• prévision du déroulé des séances</li> </ul> </li> <li>- Initier les travaux permettant de faciliter la production législative, en commençant par une assistance légistique dans le travail d'amendements</li> </ul>

# Le potentiel d'automatisation du travail parlementaire

## La nature du travail de collaborateur et collaboratrice parlementaire

En vue d'analyser l'usage actuel et potentiel de l'IA dans le travail politique sous l'angle du pouvoir législatif, nous nous appuyons sur le métier de collaborateur et collaboratrice parlementaire. Pour ce faire, nous avons décomposé la fonction en un ensemble de tâches<sup>1</sup> standardisées. Notre taxonomie en comprend vingt, identifiées à travers le codage de 239 offres d'emplois publiées entre octobre 2023 et décembre 2025 sur la plateforme emplois-politiques.fr.

Administré par l'Agora des collaborateurs, ce site rassemble les offres publiées en français pour des postes d'assistants et assistantes parlementaires ou de collaborateurs et collaboratrices de groupes politiques à l'Assemblée nationale, au Sénat et au Parlement européen. Une proportion marginale d'offres pour des positions en cabinet ministériel y est également disponible.

Le corpus compose un ensemble de 1629 tâches décrites par les employeurs pour leurs recrutements. En croisant cette base de données avec la taxonomie proposée, on identifie les principales responsabilités attribuées aux collaborateurs et collaboratrices.

Le travail parlementaire s'effectue à plusieurs niveaux, dans les instances des trois assemblées étudiées (séance plénière, commissions, groupes

d'études ou autres formats), dans celles des groupes politiques et dans la cellule restreinte que compose l'équipe d'un élu/d'une élue. Ces derniers organisent comme ils et elles le souhaitent la répartition des tâches dans un collectif de trois à cinq collaborateurs<sup>2</sup>. Les assistants et assistantes travaillent pour un/une ou plusieurs élus/élues. Le régime de la fonction diffère selon les lieux d'exercice. À l'Assemblée nationale, l'élu/l'élue est l'employeur direct de l'assistant/l'assistante tandis que ce sont les services du Parlement européen qui signent les contrats avec les attachés/attachées parlementaires accrédités/ées.

La répartition des tâches au sein de l'équipe parlementaire est à la main de l'élu/l'élue. Il en est de même pour l'organisation entre son bureau en circonscription et à Paris ou à Bruxelles. Il n'existe donc pas de fiche de poste type de l'assistant/assistante parlementaire. L'exploitation du corpus fait néanmoins remonter sept responsabilités centrales, mentionnées au moins une fois dans plus d'un tiers des offres d'emploi, à savoir :

- dans le domaine du travail parlementaire :
  - la préparation et le suivi des travaux parlementaires en amont et à l'occasion des différentes instances (tâche n°1) ;
  - la veille législative et politique sur les sujets d'intérêts de l'élu/l'élue (n°3) ;
- dans le domaine de la communication et des relations presse :
  - la création des contenus nécessaires à la communication de l'élu/l'élue sur tous types de supports numériques et imprimés (n°2) ;

1. Pour aller plus loin dans l'approche de l'étude de l'impact technologique sur le travail, voir les principes posés par Daron Acemoglu et David Autor, « Skills, Tasks and Technologies: Implications for Employment and Earnings », dans Orley Ashenfelter et David Card (dir.), *Handbook of Labor Economics*, vol. 4B, 2011. Également développés ici : Daron Acemoglu et Pascual Restrepo, « Automation and New Tasks: How Technology Displaces and Reinstates Labor », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 33, n° 2, 2019.

2. Willy Beauvallet et Sébastien Michon, « Dans l'ombre des parlementaires : les collaborateurs et collaboratrices », art. cité, 2022.

Tableau 2

**Tâches du métier de collaborateur/collaboratrice parlementaire en fonction de la demande par les employeurs**

N°	Catégorie	Description des tâches	Occurrences	Au moins une fois
1	Travail parlementaire	Préparer et suivre les travaux parlementaires (auditions, examens de textes, réunions de groupes)	221	118
2	Communication et relations presse	Créer des contenus pour la communication d'un élu/d'une élue : visuel, vidéo, communiqué, newsletter, courrier	220	117
3	Travail parlementaire	Effectuer un travail de veille sur l'actualité législative et politique générale ou propre à un thème	152	116
4	Relations publiques, réunions et événements	Assurer le secrétariat et le traitement des sollicitations (e-mails, courriers, standard téléphonique, autres)	131	100
5	Relations publiques, réunions et événements	Organiser un événement ou un déplacement	130	94
6	Relations publiques, réunions et événements	Gérer l'agenda et planifier des rendez-vous	130	89
7	Communication et relations presse	Créer des publications pour les réseaux sociaux et assurer leur suivi	122	86
8	Communication et relations presse	Gérer les relations avec les journalistes et répondre à leurs sollicitations	99	69
9	Travail parlementaire	Rédiger un amendement ou une proposition de loi	70	64
10	Communication et relations presse	Effectuer un travail de veille médiatique et numérique	51	40
11	Relations publiques, réunions et événements	Gérer et développer un réseau de partenaires (élus/élues, décideurs publics et privés, société civile)	49	45
12	Communication et relations presse	Rédiger les éléments nécessaires à une intervention orale (discours, défense d'amendements, passage média, autres)	49	47
13	Communication et relations presse	Administrer et modérer les supports de communication numérique (site web, newsletter et base contacts, réseaux sociaux) d'un élu/d'une élue	47	41
14	Relations publiques, réunions et événements	Tenir la permanence en circonscription, assurer l'accueil physique et organiser la permanence mobile	39	31
15	Gestion interne, coordination et RH	Coordonner une équipe (répartition des tâches, suivi des priorités, chefferie de cabinet)	30	25
16	Travail parlementaire	Analyser et synthétiser un projet, une proposition de loi, une initiative parlementaire au moyen d'une note ou d'un autre support de restitution	28	26
17	Travail parlementaire	Effectuer des recherches et rédiger un rapport d'expertise ou une note de synthèse sur une thématique	20	18
18	Gestion interne, coordination et RH	Suivre la gestion comptable et budgétaire liée au mandat (notes de frais, factures, enveloppes parlementaires)	19	17
19	Relations publiques, réunions et événements	Accompagner un élu/une élue et l'assister dans un déplacement, un événement ou une réunion	11	11
20	Gestion interne, coordination et RH	Gérer les ressources humaines de l'équipe (recrutement, encadrement, suivi administratif)	5	4

Source : Fondation Jean-Jaurès et Agora des collaborateurs. Codage de 239 offres d'emplois publiées sur [emplois-politiques.fr](https://emplois-politiques.fr) entre 2023 et 2025. Une catégorie « Autres » rassemble les attentes hors taxonomie, non affichées dans ce tableau.

- l'animation de communautés sur les réseaux sociaux de l'élu/l'élue et la création de publications pour ces différents canaux (n°7) ;
- dans le domaine des relations publiques, de l'organisation des réunions et événements :
  - la tenue du secrétariat de l'élu/l'élue et la réponse aux diverses sollicitations, principalement par courrier électronique (n°4) ;
  - l'organisation d'événements ou de déplacements en circonscription (n°5) ;
  - la gestion de l'agenda et des rendez-vous (n°6).

Ces trois familles de tâches – le travail parlementaire, la communication et l'organisation des relations de l'élu/l'élue avec ses parties prenantes – constituent les priorités des élus/élues lorsqu'ils cherchent à composer ou renforcer leur équipe. La gestion administrative et comptable ainsi que la chefferie de cabinet sont moins mentionnées (19 % des offres font état d'au moins une tâche dans ce domaine). Ceci tient au fait que cette charge est portée par l'élu lui-même/l'élue elle-même et à un corpus d'offres portant principalement sur des postes juniors, plus éloignés de ce type de responsabilités.

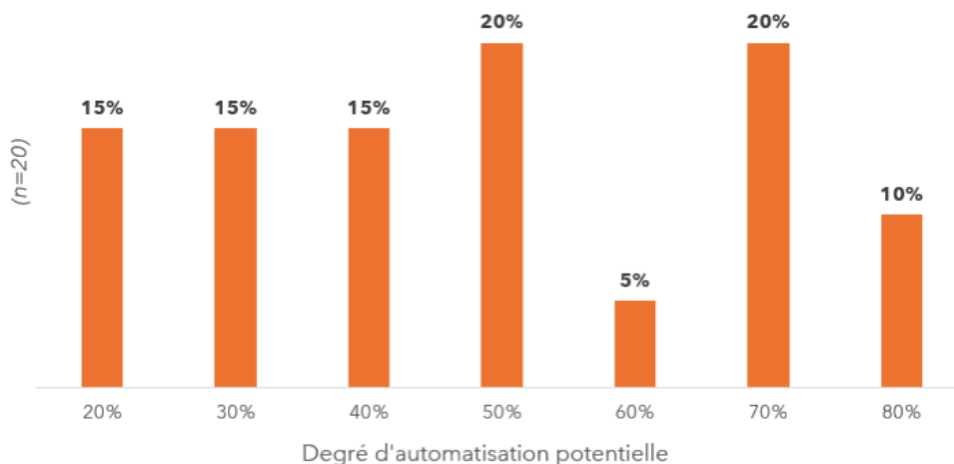
## Le potentiel d'automatisation du travail des collaborateurs et collaboratrices parlementaires

On décrit par automatisation l'exécution totale ou partielle du travail par la machine. Au sens de l'IA, cette réalité décrit tant un procédé d'« augmentation », par lequel l'outil aide à la réalisation d'une tâche à travers la collaboration avec l'utilisateur/l'utilisatrice, qu'une automatisation effective à travers laquelle l'IA réalise un segment de la tâche, avec ou sans validation humaine<sup>1</sup>.

En vue de mesurer dans quelle proportion l'IA pourrait être utilisée pour réaliser les tâches du travail parlementaire, nous recourons à la méthode de l'OIT<sup>2</sup>. Cette dernière vise à estimer le potentiel d'automatisation d'une tâche à travers une évaluation par un outil d'IA générative. Cette estimation est ensuite revue par un comité de praticiens. La méthode détaillée est décrite en annexe.

Graphique 1

### Tâches des collaborateurs et collaboratrices selon leur degré d'automatisation potentielles



Source : Fondation Jean-Jaurès et Agora des collaborateurs.

1. « Which Economic Tasks are Performed with AI? Evidence from Millions of Claude Conversations », Collectif Anthropic, février 2025.  
2. Pawel Gmyrek et al., *op. cit.*, mai 2025.

Tableau 3

**Potentiel d'automatisation du travail de collaborateur et collaboratrice parlementaire**

Catégorie	Description des tâches	Potentiel d'automatisation	Justification
Communication et relations presse	Effectuer un travail de veille médiatique et numérique	80 %	<i>L'IA peut collecter des contenus publiés, effectuer des analyses de tendance et produire des synthèses, le collaborateur/la collaboratrice interprétant et priorisant.</i>
Travail parlementaire	Effectuer un travail de veille sur l'actualité législative et politique générale ou propre à un thème	80 %	<i>L'IA peut collecter automatiquement les sources, filtrer, classer et générer des synthèses ou alertes, le collaborateur/la collaboratrice interprétant et priorisant.</i>
Relations publiques, réunions et événements	Assurer le secrétariat et le traitement des sollicitations (e-mails, courriers, standard téléphonique, autres)	70 %	<i>L'IA peut filtrer, classer, prioriser, générer des réponses types et traiter automatiquement une grande partie des demandes simples, le collaborateur/la collaboratrice gère les cas sensibles ou complexes.</i>
Travail parlementaire	Effectuer des recherches et rédiger un rapport d'expertise ou une note de synthèse sur une thématique	70 %	<i>Évaluation initiale (50 %) revue à la hausse. L'IA analyse les sources fournies et réalise la majeure partie de la synthèse. Le rôle du collaborateur/de la collaboratrice sera de vérifier la fiabilité et l'exhaustivité des informations indiquées ainsi que d'y ajouter une analyse politique personnelle.</i>
Relations publiques, réunions et événements	Gérer l'agenda et planifier des rendez-vous	70 %	<i>L'IA peut proposer des créneaux, gérer les conflits, envoyer les invitations et rappels, le collaborateur/la collaboratrice intervient pour les arbitrages de priorité et les exceptions.</i>
Gestion interne, coordination et RH	Suivre la gestion comptable et budgétaire liée au mandat (notes de frais, factures, enveloppes parlementaires)	70 %	<i>L'IA peut extraire les données de pièces comptables, pré-classer les dépenses, suivre les enveloppes, générer alertes et rapports, le collaborateur/la collaboratrice valide et gère les cas atypiques.</i>
Communication et relations presse	Administrer et modérer les supports de communication numérique (site web, newsletter et base contacts, réseaux sociaux) d'un élu/d'une élue	60 %	<i>L'IA peut automatiser la segmentation des contacts, le nettoyage de base et la présélection des contenus à modérer. Il s'agit cependant d'exclure l'ensemble des tâches amenant directement à des publications visibles du public cible pour prendre en compte le besoin de supervision et de contrôle de l'élu/l'élue.</i>
Travail parlementaire	Analyser et synthétiser un projet, une proposition de loi, une initiative parlementaire au moyen d'une note ou d'un autre support de restitution	50 %	<i>L'IA peut produire seule une note complète (résumé, points clés, enjeux), mais l'angle politique et la validation finale restent humains. Cette évaluation peut toutefois varier selon la nature de la tâche. Elle peut être revue à la baisse (40 %) lorsque l'enjeu politique ou une analyse contextuelle des intérêts du député est nécessaire tout en étant fortement automatisable (70 %) dans le cas d'une tâche de synthèse courante.</i>

Catégorie	Description des tâches	Potentiel d'automatisation	Justification
Communication et relations presse	Créer des contenus pour la communication d'un élu/d'une élue : visuel, vidéo, communiqué, newsletter, courrier	50 %	Évaluation initiale (70 %) revue à la baisse. L'IA peut générer textes, visuels et premiers montages vidéo ainsi que des modèles de newsletters, nécessitant une relecture et un calibrage politique par le collaborateur/la collaboratrice. Les enjeux de supervision et de validation de ces contenus sensibles où l'humain prime demeurent importants.
Communication et relations presse	Créer des publications pour les réseaux sociaux et assurer leur suivi	50 %	Idem commentaire précédent.
Communication et relations presse	Rédiger les éléments nécessaires à une intervention orale (discours, défense d'amendements, passage média, autres)	50 %	L'IA peut produire des discours et éléments de langage complets, le collaborateur/la collaboratrice ajuste la ligne politique, le ton et les références. À noter : cette évaluation a fait l'objet d'un dissensus parmi les auteurs et autrices, un membre du comité technique a proposé une évaluation plus élevée (90 %), relevant que la prise en compte d'expressions passées de l'élu/l'élue pouvait permettre d'en reproduire le style et de l'adapter à un contexte nouveau. Le reste du comité a estimé que la variabilité des conditions d'expression et la coordination des parties prenantes limitaient le potentiel d'automatisation.
Communication et relations presse	Gérer les relations avec les journalistes et répondre à leurs sollicitations	40 %	L'IA peut préparer des réponses types, fiches journalistes et relances, mais la relation, la confiance et la gestion des sujets sensibles restent du domaine de l'équipe parlementaire et de son élu/élue.
Gestion interne, coordination et RH	Gérer les ressources humaines de l'équipe (recrutement, encadrement, suivi administratif)	40 %	L'IA peut aider à rédiger des offres, trier des CV, proposer des questions d'entretien et automatiser une partie du suivi administratif. Le choix des personnes et l'encadrement quotidien restent humains.
Travail parlementaire	Rédiger un amendement ou une proposition de loi	40 %	L'IA peut suggérer une version structurée d'amendement ou de texte. La conformité juridique et la stratégie politique exigent une direction par le collaborateur/la collaboratrice ainsi qu'une importante part de coordination avec des parties prenantes internes ou externes à l'équipe parlementaire.
Gestion interne, coordination et RH	Coordonner une équipe (répartition des tâches, suivi des priorités, chefferie de cabinet)	30 %	Évaluation initiale (40 %) revue à la baisse. L'IA peut organiser agendas, priorités, tâches et relances, mais les arbitrages, la motivation et le pilotage politique de l'équipe restent réalisés par certains collaborateurs/certaines collaboratrices ou l'élu/l'élue.

Catégorie	Description des tâches	Potentiel d'automatisation	Justification
Relations publiques, réunions et événements	Organiser un événement ou un déplacement	30 %	Évaluation initiale (50 %) revue à la baisse. L'IA peut automatiser un certain nombre de tâches (checklists, visuels, contenus, idéation, relances, administratif) en prenant en compte les limites dues à la faible standardisation des contenus préparés. La connaissance du contexte et la capacité relationnelle sont de plus nécessaires pour assurer l'organisation effective.
Travail parlementaire	Préparer et suivre les travaux parlementaires (auditions, examens de textes, réunions de groupes)	30 %	Évaluation initiale (40 %) revue à la baisse. L'IA peut aider à planifier, à préparer les notes et comptes rendus nécessaires. Le collaborateur/la collaboratrice assure la coordination, les arbitrages et les interactions avec les parties prenantes – notamment avec les services administratifs de l'institution.
Relations publiques, réunions et événements	Accompagner un élu/une élue et l'assister dans un déplacement, un événement ou une réunion	20 %	L'IA peut fournir en temps réel des fiches, notes, éléments de langage et prises de notes automatiques. Le collaborateur/la collaboratrice assure la présence et le soutien opérationnel.
Relations publiques, réunions et événements	Gérer et développer un réseau de partenaires (élus/élues, décideurs publics et privés, société civile)	20 %	Évaluation initiale (40 %) revue à la baisse. L'IA peut aider à cartographier les acteurs et actrices et à organiser les communications ou les rendez-vous. Le collaborateur/la collaboratrice entretient la relation, la confiance et participe aux arbitrages politiques.
Relations publiques, réunions et événements	Tenir la permanence en circonscription, assurer l'accueil physique et organiser la permanence mobile	20 %	L'IA peut aider à planifier les permanences, préparer les dossiers et consigner les comptes rendus, mais l'accueil physique, l'écoute et la gestion des situations restent non automatisables.

Source : Fondation Jean-Jaurès et Agora des collaborateurs.

55 % des tâches étudiées – onze sur vingt – sont automatisables à plus de 50 %, c'est-à-dire qu'une part conséquente de la charge actuellement réalisée est susceptible d'être déléguée à l'IA. Les missions les plus facilement automatisables concernent le travail de veille pour lequel le collaborateur/la collaboratrice peut mettre en forme et valider une proposition réalisée par un outil dédié. Suivent les

tâches de secrétariat, la réponse aux sollicitations et la gestion des rendez-vous, pour lesquelles le tri automatique et la préparation des réponses peuvent être proposés. Le collaborateur/la collaboratrice a alors la charge des interactions orales, des cas litigieux ou sensibles ainsi que la validation en dernier ressort de ce qui est émis au nom de l'élu/l'élue.

« Les parlementaires sont énormément sollicités », observe en ce sens Pierre Ceugniet, ancien collaborateur à l'Assemblée et désormais en poste dans une collectivité. « La gestion de toutes ces invitations, la construction de l'agenda, les tâches de chefferie prennent énormément de temps. Le travail parlementaire n'est pas que technique, il est aussi mécanique et on ne doit pas se priver », complète-t-il. Un point de vue partagé par l'un de ses collègues, collaborateur d'un sénateur centriste qui souhaite rester anonyme : « L'IA n'enlève rien à la qualité finale de la production. Par contre, à terme, je peux gagner du temps pour faire du face-à-face. Si on gagnait ne serait-ce qu'une heure par jour, ce serait substantiel. »

La conduite de recherches et la synthèse sous forme de notes constituent également un volet de tâches automatisables à 70 %, avec pour avantage la capacité de résumer des masses importantes de contenus dans des délais courts. « On reçoit des rapports le mardi pour une audition le mercredi à 9h30. Donc il est très tentant d'utiliser un LLM [*Large Language Model*], même si on doit être vigilant aux données transmises », illustre ainsi Nicolas Bonnet, député du groupe Écologiste et Social. Ceci, en prenant en compte les limites des outils dans la compréhension du contexte et du processus législatif. « Ce que l'IA a du mal à gérer, c'est la complexité des débats parlementaires. Elle va prendre un article de presse sur un amendement radical et le présenter comme entré dans la loi », analyse Fabien Brunet, vice-président de l'Association des collaborateurs progressistes.

Les missions relevant de la communication de l'élu/l'élue comportent un degré d'automatisation intermédiaire – 60 % pour l'administration des canaux de l'élu/l'élue, 50 % pour la création de contenus. Si la constitution d'un répertoire des communications passées peut largement faciliter la production de supports conformes aux standards de l'élu/l'élue,

l'aspect stratégique de ces communications et le contrôle qu'ils exercent sur leur image impliquent un fort engagement humain.

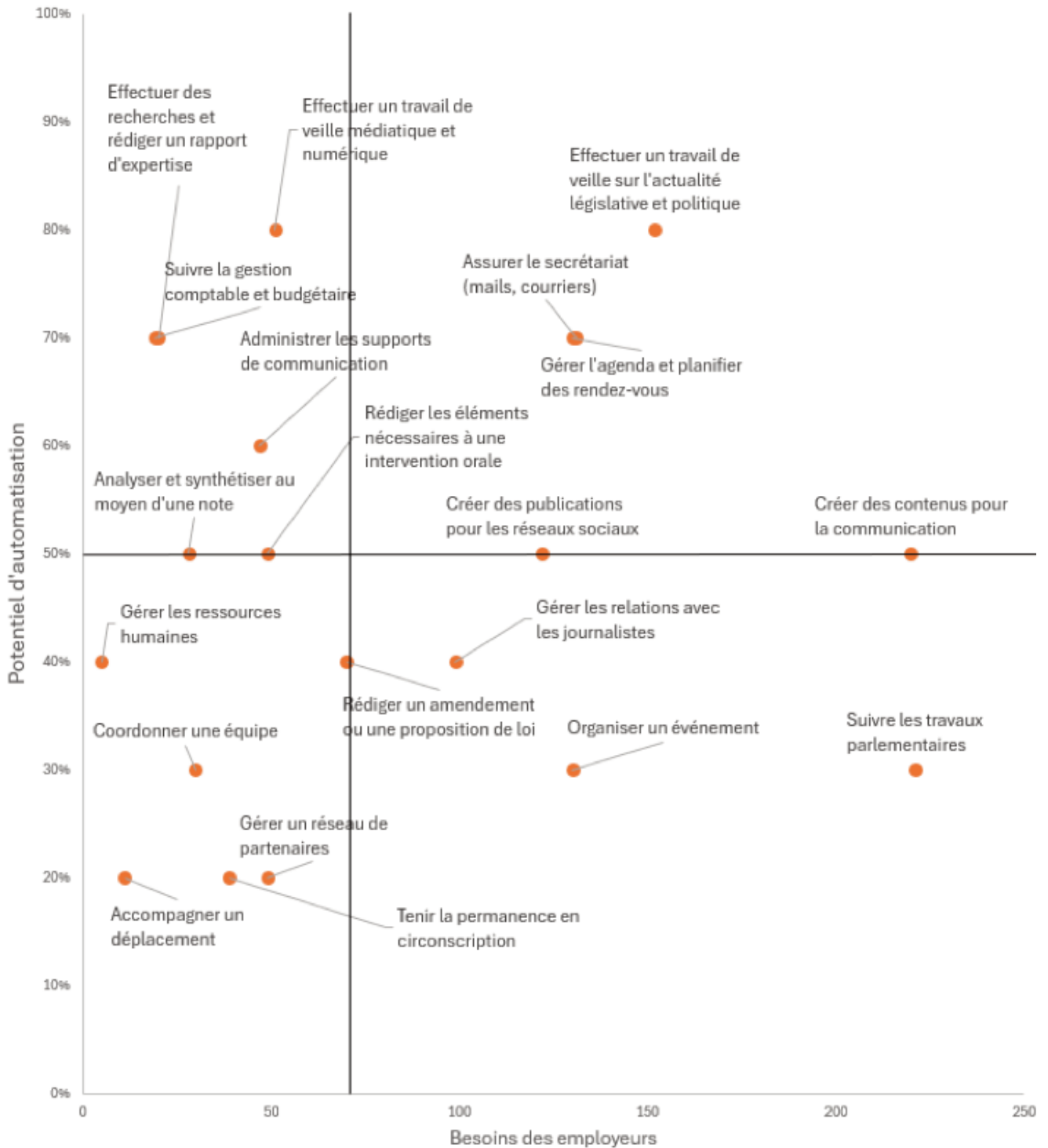
Enfin, on note un potentiel limité pour les tâches relevant du strict domaine parlementaire, à savoir la rédaction d'amendements (40 %) et le suivi des travaux dans les différentes instances (30 %). Les segments relevant de la production textuelle, un amendement ou un compte rendu d'audition par exemple, sont pleinement adaptés à l'IA générative. « Je suis sûr qu'il y a un usage massif qui se répand, notamment à cause d'un énorme manque de formation à la légistique et aux outils de l'Assemblée, commente Rafaël Zoubidy-Royet, ancien assistant parlementaire et aujourd'hui conseiller en cabinet ministériel. Les collaborateurs/les collaboratrices se retrouvent jetés dans la course à la production. Et certains députés vont avoir une attention particulière à leurs classements chiffrés de production d'amendements. Donc son équipe va automatiser. »

Si la délégation à l'IA de ces tâches est possible, la qualité du travail produit par l'assistant/l'assistante diffère cependant selon la connaissance du contexte politique et l'effort de coordination des différentes parties prenantes. « Un bon amendement, cela prend du temps », complète Rafaël Zoubidy-Royet. « En ce qui me concerne, il n'y aura jamais d'amendements écrits intégralement par l'IA, affirme le député Denis Masségli. Par contre, je l'utilise pour de la recherche et de l'aide à la rédaction. L'IA sort le texte que je cherche et simule des changements. »

La performance des modèles en termes est en progression. Les services du Sénat testent depuis plusieurs mois la fiabilité des IA du marché sur une dizaine de questions juridiques faisant office de base de tests. « Au début, on était à 50 % d'erreur. Maintenant, on commence à ne plus pouvoir les piéger », constate Bertrand Follin.

Graphique 2

Le potentiel d'automatisation ramené aux besoins des élus et élus



Source : Fondation Jean-Jaurès et Agora des collaborateurs. L'ordonnée représente le potentiel d'automatisation, la part d'une tâche pouvant être déléguée à l'IA. L'abscisse figure le nombre d'occurrences de la tâche dans les offres d'emplois du corpus. La ligne verticale définit la médiane des demandes. La formulation des tâches a été raccourcie pour faciliter la lecture.

Le croisement du potentiel d'automatisation avec les besoins exprimés dans les offres du corpus met en évidence un premier groupe de tâches (quadrant supérieur droit). Ces missions, décrites dans plus d'une offre d'emploi sur deux, tiennent principalement du domaine de la bureautique traditionnelle. Il s'agit d'assurer le secrétariat, de gérer l'agenda, d'effectuer une veille ou encore de créer des contenus pour la communication.

La demande pour des missions spécifiques au monde parlementaire s'exprime sur un groupe de tâches moins facilement automatisables (quadrant inférieur droit) : rédaction d'amendements, suivi des travaux parlementaires, organisation d'événements et de déplacements en circonscription. Tout aussi nécessaires au travail parlementaire, elles demandent une compréhension du contexte politique et des procédures administratives, ainsi qu'un intense travail de

coordination. De plus, elles n'acceptent pour être réalisées que peu ou pas d'erreur, ce qui densifie le travail de vérification des productions de l'IA. « Il faut assumer chaque amendement en séance, même si quelqu'un a envie de faire de l'obstruction, donc cela demandera une certaine finesse et de la relecture », observe à titre d'exemple Nicolas Bonnet à propos de l'usage de l'IA dans la production législative.

La conduite de recherches, la réalisation de notes et de synthèses ainsi que la conception d'éléments pour les interventions orales (interventions publiques, prises de parole en séance ou en commission) constituent, à l'inverse, des tâches parlementaires avec un fort potentiel d'automatisation, mais dont la demande est moins unanimement répandue (quadrant supérieur gauche).

# Mesurer l'effort d'intégration de l'IA dans le travail parlementaire

## Le système d'information parlementaire : un outil de production encore peu mature sur le plan de l'intégration de l'IA

L'Assemblée nationale, le Sénat et le Parlement européen administrent leur système d'information (SI) de manière autonome. Chaque institution propose aux parlementaires et à leurs équipes un accès à des terminaux supervisés, à son réseau interne, à une suite bureautique et à une série d'applications dédiées aux travaux législatifs. Députés et sénateurs peuvent ensuite librement doter leurs équipes de solutions complémentaires en recourant à leur enveloppe de frais généraux<sup>1</sup>.

Une étude des outils du député/de la députée et de son équipe à l'Assemblée nationale met en lumière la domination des solutions fournies par l'institution elle-même. Sur les onze applications citées dans nos entretiens avec des acteurs et actrices de l'Assemblée, neuf sont mises à disposition par les services centraux.

On compte notamment sept outils ou ensembles d'outils (Eloi, Eliasse, site de l'AN, volets RH & administratifs du portail de l'AN, Leximpact, portail vidéo) spécifiques aux besoins de la chambre basse et maintenus en interne.

On observe également que le SI propre à l'Assemblée nationale ne comporte en l'état aucune fonctionnalité intégrant l'IA. « Il y a une demande importante des

députés et des collaborateurs sur le numérique. Les outils sont archaïques », commente Fabien Brunet sur ce point.

Le Sénat ne propose de son côté aucune fonctionnalité embarquant l'IA aux élus/élues et collaborateurs/collaboratrices. Il a toutefois lancé une volée de projets pour les services administratifs. On y trouve un « pré-dérouleur » qui trie les amendements et propose un ordre de traitement. Une aide à la transcription avec un choix de modèle possible selon la criticité des débats. L'objectif de ce dernier est de s'approcher d'une prise de note de l'intégralité des travaux, là où seuls 70 % sont couverts par la direction des comptes rendus aujourd'hui. Enfin, la chambre haute teste également un accès professionnel à Mistral pour 100 de ses collaborateurs et collaboratrices.

Le Parlement européen propose quant à lui une IA grand public permettant de rechercher dans les archives stockées entre 1952 et 2009<sup>2</sup>, et développe surtout un accès sécurisé à plusieurs LLMs du marché avec un segment hébergé par l'institution, et donc adapté à des usages confidentiels. L'application est aujourd'hui en cours de test.

Si aucune des trois institutions ne fournit d'outils IA internes aux parlementaires et aux collaborateurs/collaboratrices, elles n'organisent pas non plus l'accès aux outils d'IA générative disponibles sur le marché. « Quelques parlementaires ont payé un compte professionnel à leur équipe. Sinon, ce ne sont que des comptes personnels et gratuits », relève Mehmet Ceylan, ancien assistant parlementaire, formateur et consultant dans le domaine de l'IA.

1. La dotation de fonctionnement parlementaire (depuis 2026) à l'Assemblée nationale, l'allocation de dépenses générales (GEA) au Parlement européen et l'avance sur frais de mandat (AFM) au Sénat.  
2. Voir l'outil Archidash.

Tableau 4

**Les outils numériques du parlementaire et du collaborateur/de la collaboratrice à l'Assemblée nationale**

Usage principal	Outils	Source dotation	Client	Données	Fonctionnalité IA à date
Gestion des amendements	Eloi	Institution	Web	Privées	Non
Suivi de séance	Eliasse	Institution	Web	Publiques	Non
Suivi des travaux législatifs	Site Assemblée nationale	Institution	Web	Publiques	Non
Recherche juridique	Legifrance (public), Dalloz (abonnement Assemblée nationale), Doctrine ou autres (optionnel selon députés)	Institution et/ou député	Web	Publiques	Oui, sur abonnement Exemple : assistant IA de Doctrine
Gestion administrative	Portail de l'Assemblée nationale, volets RH & administratifs	Institution	Web	Privées	Non
Bureautique	Suite bureautique Microsoft Office 2021 <i>on-premise</i>	Institution et/ou député	Mixte : client lourd et accès web	Privées	Non
Recherche et suivi de politiques publiques	Leximpact	Institution	Web	Publiques	Non
Collaboration intra-équipe parlementaire	Outil du marché dédié au suivi des processus et à la signature électronique. Exemple : Le parapheur	Député	Web	Privées	Non
Bibliothèque vidéo	Portail vidéo de l'Assemblée nationale	Institution	Web	Publiques	Non
Revue de presse	Outil du marché dédié à la veille médiatique et au social listening. Exemples : systèmes d'alertes publics ou sur abonnement (Onclusive, Visibrain)	Député	Web	Publiques	Oui (outils sur abonnement)
Création graphique	Outils PAO gratuit ou sur abonnement	Député	Mixte : client lourd et accès web	Publiques	Oui (outils sur abonnement)

Source : Fondation Jean-Jaurès et Agora des collaborateurs.

Les collaborateurs et collaboratrices sont principalement exposés à l'IA par ces usages personnels ainsi que par les outils professionnels utilisés sur abonnement. Les moteurs de recherche juridiques proposent une IA dédiée, à l'image de Doctrine. Les outils de veille médiatique font de même. Et la production graphique *via* les logiciels de publication assistée par ordinateur (PAO) s'accélère par des fonctionnalités de création automatisée (sous-titrage, production d'images et de vidéos, mise en page, montage).

## Décloisonner l'accès aux données parlementaires : un enjeu de faisabilité et une question de biais politiques

Le travail des équipes parlementaires mobilise 50 % d'outils utilisant des données publiques, pour la communication des élus/élues, leurs travaux de recherche ou encore le suivi des travaux législatifs. Ces différents types de tâches peuvent ainsi mobiliser dès à présent l'IA sans recourir à des sources propres aux données internes à l'équipe parlementaire, à ses correspondants ou à l'institution. La qualité des travaux réalisés se heurte toutefois à la limite du corpus de recherche dans le champ des travaux parlementaires. Pour ce qui est de l'Assemblée nationale, « il y a plein de données qui ne sont pas ou peu centralisées, explique le député Denis Masségli. Les travaux parlementaires et nos archives sont difficilement trouvables pour ce qui date d'avant les années 2000. Et si vous regardez le site de l'Assemblée, vous avez les rapports et les prises de parole en hémicycle, mais vous trouverez moins facilement celles en commission. »

Le processus actuel implique pour un assistant/une assistante souhaitant retrouver un compte rendu

de séance non publié de naviguer longuement – avec un fort risque de voir sa recherche ne pas aboutir – ou de demander unitairement au service des archives de l'Assemblée. Une lacune qui empêche la mobilisation de solutions d'IA pour une recherche ou une production, sauf à composer son propre répertoire dans un outil du marché. Cela amène l'Association des collaborateurs progressistes à « demander que l'Assemblée développe une vraie base de recherche qui remonte au début de la V<sup>e</sup> République », rappelle Fabien Brunet.

La disponibilité des archives parlementaires ainsi que de l'ensemble des travaux courants pose ainsi une question de faisabilité pour plusieurs des tâches au fort potentiel d'automatisation observées jusqu'ici : la composition de notes de synthèse, la rédaction d'amendements, la préparation des travaux parlementaires.

L'accès au corpus législatif pose également la question des biais des IA du marché en ce qui concerne les enjeux politiques hexagonaux. « L'IA est un outil de *soft power* massif, plus que le cinéma au XX<sup>e</sup> siècle. Et celles que nous utilisons sont entraînées principalement sur des données anglosaxonnes, alors que nous avons des visions différentes de la société », relève Joseph Gesnouin. Cet expert des projets IA a été chargé du développement de LLaMendements, l'IA qui aide les fonctionnaires du ministère de l'Économie et des Finances à traiter les amendements au projet de loi de finances. « Notre monde n'est pas celui des Américains. Si on utilise leurs outils, on aura leur vision du monde au quotidien et dans notre manière de légiférer », poursuit-il.

L'accès aux données des travaux parlementaires constitue ainsi un enjeu de faisabilité pour l'automatisation ou l'augmentation de nombreuses tâches parlementaires. Il est également au centre d'une question politique dans l'usage de l'IA par la maîtrise des sources mobilisées pour traiter de notre vie publique.

## Développer l'IA au service des travaux parlementaires et sécuriser les correspondances des élus/élues

Parmi les solutions qui mobilisent des données privées, on peut distinguer deux champs d'outils prioritaires pour l'usage de l'IA. Eloi est le logiciel de gestion des textes et de dépôt des amendements. Il a son pendant au Sénat et au Parlement européen<sup>1</sup>. Son évolution vers des fonctionnalités recourant à l'IA pourrait à terme permettre des facilités dans le traitement des amendements comme dans la production. « Le travail d'amendement reste très austère aujourd'hui, observe le député Nicolas Bonnet. Si un amendement remplace tel mot dans tel code, il faut trouver l'endroit et la phrase soi-même. On pourrait avoir quelque chose de simple pour visualiser directement le texte modifié avant et après les changements proposés. »

L'accès au processus d'amendement pose toutefois la question de la visibilité donnée sur l'ensemble de la production parlementaire. Si ces travaux ont vocation à être rendus publics, « la limite est dans le fait de voir des puissances technologiques avoir accès à nos recherches, analyse Denis Masségli. Dans le budget, je n'ai pas utilisé l'IA pour mes propositions sur la taxation des GAFAM. Et ce sont des amendements que je prépare depuis l'été. »

Le déblocage des cas d'usages liés à l'IA constitue donc une opportunité de transformer un pan du travail parlementaire tout en restant par essence du domaine réservé des outils à la main des institutions parlementaires, ces dernières se muant en éditrices de solutions.

Au-delà du strict travail parlementaire, on retrouve parmi les tâches étudiées le couple formé par la gestion de l'agenda des élus/élues et le traitement des sollicitations – notamment *via* courrier électronique. Ces missions sont à la fois automatisables (à hauteur de 70 %) et largement demandées par les élus/élues. « Le sentiment est celui d'une facilité déconcertante de l'IA sur la rédaction d'un courrier », observe à ce

propos un assistant parlementaire d'un sénateur de droite, qui nous répond dans le cadre d'un entretien sous couvert d'anonymat.

Or, les données issues de la suite bureautique des élus/élues et de leurs assistants comptent parmi les principaux éléments confidentiels de leur vie numérique. On y retrouve les rendez-vous pris par les parlementaires des deux chambres ; les éléments envoyés par les personnes privées qui les sollicitent, pour une question locale le plus souvent ; et les sollicitations d'organisations, représentants d'intérêts, associations et entreprises. Ces dernières partagent régulièrement des données à titre confidentiel en vue de contribuer aux travaux parlementaires.

« J'explique aux personnes que j'ai en formation que s'ils veulent répondre à un courrier, il faut d'abord l'anonymiser. Certaines vont être très strictes et d'autres ne vont même pas prendre cette peine », explique Mehmet Ceylan. Et la tentation se renforce avec le développement des IA agentiques, complètement : « Les outils d'IA essaient de vous donner accès à leurs fonctionnalités *via* un usage direct depuis vos outils. Par exemple, ChatGPT peut envoyer des mails tout seul depuis votre adresse Gmail. »

Le potentiel d'automatisation, couplé à la nécessité d'assurer la confidentialité de ces échanges, pose ainsi la question de l'encadrement, c'est-à-dire de la définition par les institutions concernées des comportements autorisés et proscrits, associés à une formation adaptée à la prise en main d'outils sécurisés. De même, ces enjeux questionnent l'outillage fourni aux élus/élues et aux assistants/assistantes pour recourir à l'IA dans un cadre sécurisé.

## Accompagner l'utilisation de l'IA : proposition d'une approche basée sur l'effort d'intégration

Lancées dans la constitution de leur feuille de route IA – comme le montre le travail mené actuellement

1. Améli au Sénat et IT4AM au Parlement européen.

par le comité des usagers des services informatiques de l'Assemblée nationale –, les institutions doivent prioriser les cas d'usages critiques pour lesquels il convient d'investir ressources internes et moyens financiers. Nous proposons pour ce faire une mesure de l'effort d'intégration des outils d'IA au système d'information.

L'échelle repose sur trois critères d'analyse appliqués à chaque tâche du corpus :

1. le critère processus définit la nature de la tâche selon son degré de standardisation ;

2. le critère progiciel définit le ou les outils informatiques utilisés dans la réalisation sous l'angle de sa disponibilité, depuis la suite bureautique traditionnelle jusqu'à la nécessité d'accéder à un logiciel spécifique à l'institution ;

3. le critère données explore la nature des informations traitées, selon qu'elles soient du domaine public ou appartiennent au champ réservé de l'institution ou de l'équipe parlementaire.

Tableau 5

### Échelle de mesure de l'effort d'intégration de l'IA selon les tâches

Note	Processus	Progiciel	Données
5	Tâche ponctuelle ou non standardisée d'information de l'institution	Tâche informatisée avec nécessité d'un progiciel intégré au système	Données privées ou partiellement numérisées
3	Tâche récurrente et faiblement standardisée	Tâche informatisée avec nécessité d'un progiciel dédié	Mélange de données privées et publiques
1	Tâche récurrente et systématique	Tâche informatisée avec outil bureautique traditionnel	Données publiques

Source : Fondation Jean-Jaurès et Agora des collaborateurs.

Cette grille est appliquée à chaque tâche réalisée par les collaborateurs et collaboratrices parlementaires avec une note de 1 à 5 par critère, ramenée à une note d'effort global sur dix points. L'évaluation complète est proposée en annexe.

Les gradients inférieurs (entre 1 et 3 sur 10 pour la note globale) définissent un faible effort d'intégration, une transition prête à l'emploi. Les tâches en question peuvent intégrer l'IA sans action particulière de l'institution ou des employeurs. À titre d'exemple, la réalisation d'une revue de presse ou encore d'une veille d'actualité politique constituent des tâches facilement automatisables. Elles sont récurrentes, systématiques, mobilisent majoritairement des données publiques et peuvent dans une certaine mesure être réalisées au moyen d'outils bureautiques traditionnels. Investir

dans le développement de fonctionnalités d'automatisation ou d'augmentation de ce type de tâches peut apporter des gains<sup>1</sup>. Ces derniers ne sont toutefois pas essentiels au travail parlementaire et peuvent appartenir au libre emploi de ses moyens informatiques par chaque élu/élue.

Les gradients supérieurs définissent des efforts d'intégration intermédiaires (4 à 6) et critiques (7 à 10). Ces derniers relèvent de tâches dont le passage à l'IA implique à la fois de modifier la nature du travail réalisé et de permettre un accès suffisant au SI des institutions concernées. Le traitement des sollicitations écrites adressées aux élus et élues est largement automatisable, on l'a vu. L'effort d'intégration est modéré (5 sur 10), car si la tâche est récurrente, systématique et se fait au moyen des outils les plus

1. Accès à des bases de données ou supports sur abonnement, modalités de présentation des résultats, recherche avancée et archivage.

simples, elle mobilise une large part de données privées. La gestion des ressources humaines d'une équipe parlementaire comprend quant à elle des sous-tâches qui sont partiellement automatisables dans les volets administratifs et du recrutement. On a toutefois recours à des données personnelles et confidentielles, quasi intégralement depuis les outils de l'institution et avec des occurrences irrégulières, ce qui en fait l'objet le plus difficilement automatisable de l'étude.

La matrice d'efforts proposée ici structure la feuille de route « Encadrer, outiller, intégrer » donnée en introduction de la présente étude.

## Inspirations et usages en contexte parlementaire

La transition du travail parlementaire par le recours à l'IA est déjà engagée, on a pu le voir par quelques exemples au Sénat et au Parlement européen. Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique a de son côté mis en place LLaMendement en 2024. Cet outil interne – basé sur le modèle de Meta – accélère le traitement par les agents et agentes de l'État des amendements portant sur les textes financiers. « Le premier sujet était de savoir comment attribuer les amendements aux bonnes personnes au sein de la direction de la législation fiscale, détaille Joseph Gesnouin. Nous avions 10 000 amendements qui arrivaient. Il fallait six heures pour les disséquer et les répartir. 400 personnes attendaient donc que dix agents finissent ce fléchage. Avec LLaMendements, on avait un pré-fléchage sur un tableur en trente minutes. »

L'outil de Bercy permet alors aux agents et agentes de retrouver pour chaque proposition de modification trois éléments : le résumé des amendements, l'historique des amendements similaires déposés les années

passées et les positions précédemment adoptées par le gouvernement sur le sujet traité.

LLaMendement « a donné la première IA *open source* de l'administration. On avait toutefois des biais politiques et de genre », déplore Joseph Gesnouin. « On a donc essayé de le débiaiser le plus possible en l'exposant à du texte parlementaire, c'est-à-dire à la masse des amendements déposés à l'Assemblée nationale. L'objectif était de le nourrir de contenu propre à notre société, à des débats de société français. »

Ce cas d'espèce donne à voir les résultats d'une approche maîtrisée, avec un outil hébergé par l'institution, centré sur l'automatisation des tâches redondantes. Et ce, sans altérer le contenu produit dans l'examen des textes. Il a d'ailleurs été reproduit au Sénat qui utilise la même approche pour le projet de loi de finances.

En ce sens, l'intégration de l'IA à la vie parlementaire émerge progressivement. Plusieurs « parlements sont en avance dans ce domaine », constate Julien Robin, doctorant en science politique à l'université de Montréal. Auteur d'un article sur le sujet<sup>1</sup> pour la *Revue d'étude et de culture parlementaires*, il cite l'exemple de la chambre des députés italiens qui emploie l'IA « pour évaluer la similitude des amendements et textes en vue de faciliter le travail de suivi de séance, puis identifier l'obstruction parlementaire ».

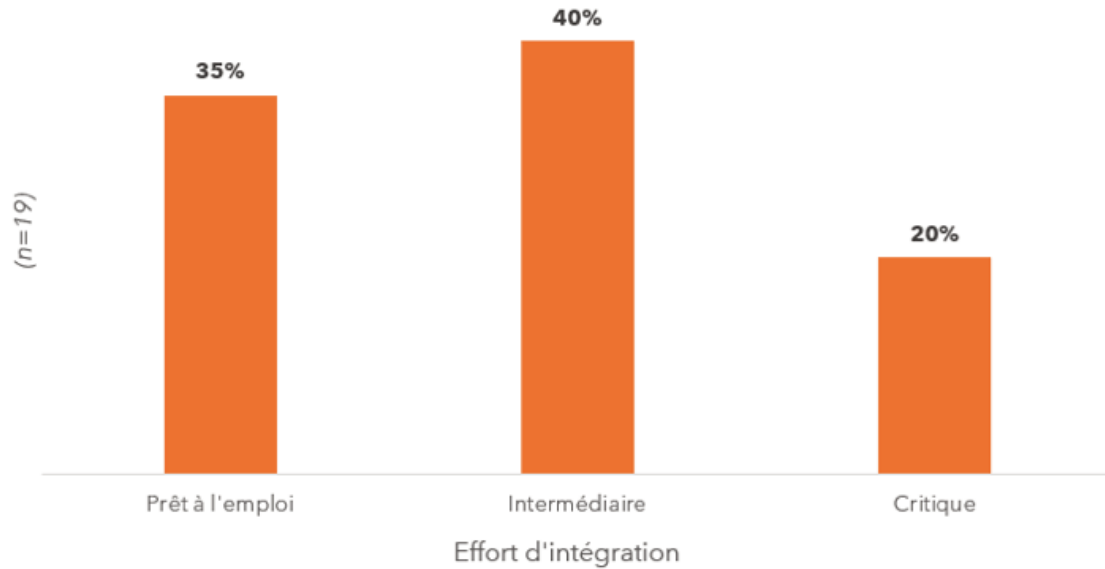
L'Union interparlementaire recensait dès 2024 plus de 60 cas d'usages de l'IA<sup>2</sup> en projet ou déjà développés dans neuf pays. Ceux qui sont liés au cœur du travail parlementaire – en omettant les outils d'interaction avec le public – portent sur trois thèmes clés : la transcription des séances et le travail de traduction, la classification et la recherche de contenus, la rédaction et le traitement des amendements.

Une enquête réalisée au premier semestre 2025 auprès des parlements nationaux des Vingt-Sept et du Parlement européen relève que 13 des 38 chambres du panel ont mis en place un programme d'implémentation de l'IA<sup>3</sup>.

1. Julien Robin et Jean-François Godbout, « L'intelligence artificielle en études parlementaires : vers un tournant méthodologique ? », *Revue d'étude et de culture parlementaires*, vol. 1, 2025.  
2. Voir « Scénarios d'utilisation de l'IA dans les parlements », Union interparlementaire, consulté le 23 mars 2026.  
3. Enquête réalisée dans le cadre de la présidence polonaise du Conseil de l'Union européenne. Voir Marzena Laskowska, *Artificial Intelligence in the Work of EU National Parliaments and the European Parliament*, Chancellery of the Sejm, juin 2025.

Graphique 3

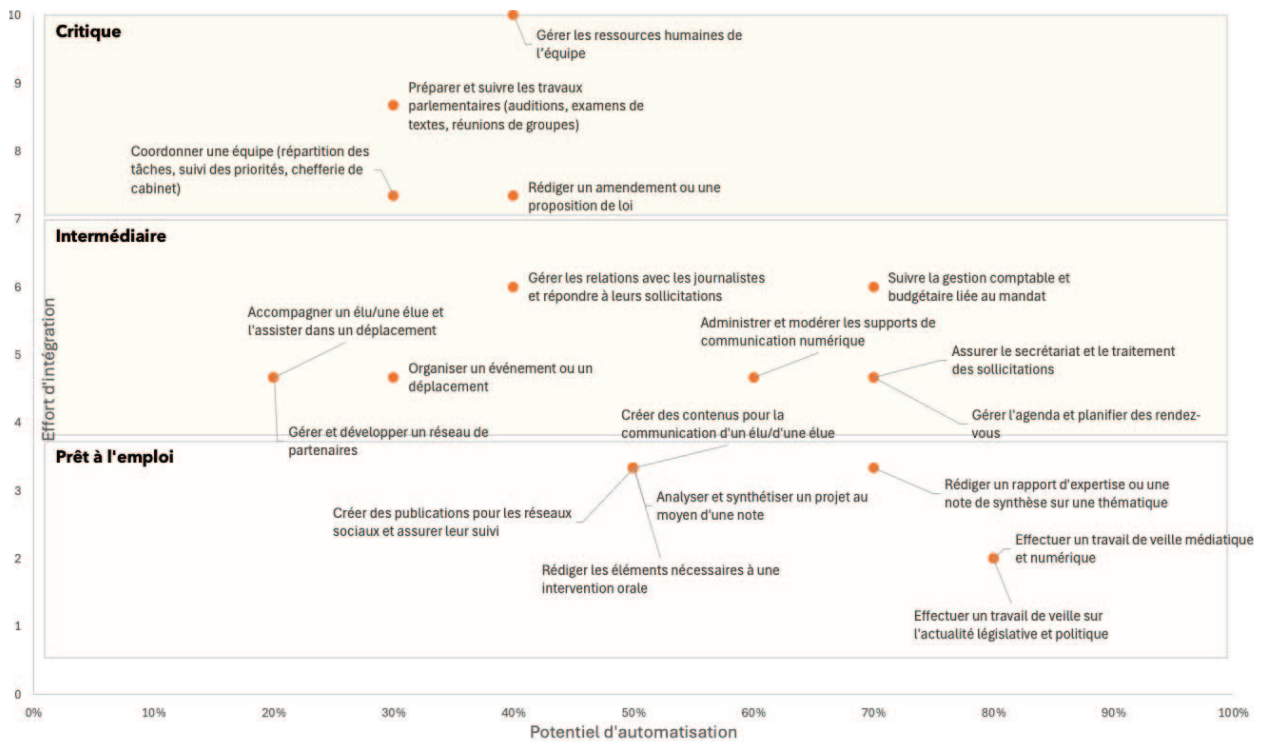
Mesure de l'effort d'intégration de solutions IA dans la réalisation des tâches des collaborateurs/collaboratrices parlementaires



Source : Fondation Jean-Jaurès et Agora des collaborateurs.

Graphique 4

Mesure de l'effort d'intégration au regard de l'automatisation potentielle



Source : Fondation Jean-Jaurès et Agora des collaborateurs. Notes d'effort détaillées en annexe.

# Conclusion

## Derrière l'arbre qu'est l'outil se cache une forêt d'enjeux

Comment conclure autrement cette étude qu'en s'interrogeant sur les conséquences de l'intelligence artificielle (IA) pour notre vitalité démocratique ? L'enseignement à tirer de ces quelques pages d'analyse inédite est le potentiel majeur de déploiement de l'IA au sein de nos institutions parlementaires. Derrière la question de ce qu'un grand modèle de langage (LLM – *Large Language Model*) peut effectuer ou non à la place des milliers d'attachés parlementaires de nos trois chambres législatives réside une question bien plus profonde : quelle place accorder à la machine dans la définition de notre avenir collectif ?

Nous ne saurions prétendre imposer une réponse univoque ni définitive à cette interrogation. Plusieurs de nos conclusions peuvent alimenter la réponse. La première, c'est que de nombreuses équipes parlementaires n'ont pas attendu cette étude pour se saisir des nouveaux outils à leur disposition, dans le but d'accroître leur productivité législative, administrative ou communicationnelle. La deuxième, c'est qu'un fossé majeur risque de se creuser entre équipes parlementaires selon leur degré de familiarité avec les possibilités de l'IA, leur degré d'usage réel et la vision du travail parlementaire portée par leur député. Dit autrement, ce métier sera exercé de façon fort différente selon que l'élu autorise ou non le recours à l'IA, les missions qui seront confiées à la machine par les collaborateurs, ou encore le degré de formation de ces derniers aux outils, mais aussi à leurs limites (confidentialité, souveraineté, impact environnemental, etc.).

Car l'IA transforme d'ores et déjà le métier de collaborateur parlementaire. Il sera impossible de remplacer cette profession, tant comptent la confiance

interpersonnelle, les liens sociaux, l'incarnation de la parole de l'élu, l'appréhension fine des situations politiques et l'expertise humaine. Cependant, cette étude souligne que plus de la moitié des tâches réalisées par ces professionnels sont automatisables à plus de 50 %. L'avenir qui se profile ? Une automatisation progressive des tâches administratives et de gestion opérationnelle de la communication des élus ; la libération d'un temps précieux pour les collaborateurs, afin de renforcer la stratégie et la puissance d'action des parlementaires.

Cette opportunité technologique ouvre la voie au renforcement des missions à forte valeur ajoutée : le conseil politique, le développement d'un réseau de partenaires, les relations humaines avec les acteurs locaux ou les journalistes, la stratégie parlementaire, ou encore le travail de fond sur les textes législatifs dans un environnement où le temps est compté. Tous celles et ceux qui ont occupé ce poste ces dernières années à l'Assemblée nationale se souviendront à vie du caractère immensément chronophage, et pour le moins artisanal, de l'estimation du créneau de passage de leur député lors des débats en séance. Ce temps précieux pourra certainement être mieux dépensé dans un avenir proche grâce au renforcement des outils IA de l'institution. Nous le souhaitons aux prochaines générations.

Ce ne sont donc pas des collaborateurs ringardisés qui serviront les élus, mais une équipe de collaborateurs au métier augmenté. À partir de là, quel accompagnement de ces salariés, en particulier les plus jeunes non aguerris, mais aussi les plus âgés, face à la transition que nous vivons ? En réalité, nous n'avons plus le luxe d'attendre. La moitié des collaborateurs parlementaires utilisent aujourd'hui l'IA au

quotidien. Fortes de plusieurs années d'expérience à l'Assemblée nationale comme au Parlement européen, nous considérons non seulement comme crucial, mais également comme urgent l'établissement d'un cadre commun d'usage des IA dans l'exercice du mandat électif et du travail de collaborateur parlementaire. Tous les modèles LLM sont entraînés à partir de données par essence vectrices de biais politiques et sociétaux, qu'ils soient reconnus comme tels ou masqués derrière une prétendue neutralité.

La large diffusion des outils d'IA pose une question qui doit être un point d'orgue des débats métapolitiques des campagnes législatives à venir. Nous formulons ainsi l'espérance que chaque candidat, puis chaque parlementaire élu en 2027 fixe au plus tôt sa feuille de route quant à l'usage de l'IA dans l'exercice de son mandat. Dans le cas contraire, les excès de candeur, d'optimisme, de défiance ou d'opposition à ces nouveaux outils mèneront tous à un certain degré à l'échec institutionnel du mandat.

Au-delà, notre débat public doit se pencher au plus vite sur l'exercice du mandat et du travail parlementaires en tant que tels : les transformations profondes engendrées par l'IA interrogent, en effet, jusqu'à l'exercice du droit constitutionnel d'amendement et l'organisation des travaux des chambres. L'article 44 de notre Constitution dispose que « les membres du Parlement et le gouvernement ont le droit d'amendement » sans en fixer de limites, sinon la recevabilité de ces derniers – et c'est heureux. Mais à notre ère, quid de l'automatisation de la rédaction d'amendements qu'offre l'usage de l'IA ? Nombre de plateformes LLM sont déjà en capacité de fournir des exposés des motifs convaincants et des dispositifs juridiques recevables. La généralisation de cette technologie et la performance croissante des modèles ouvrent ainsi la voie à une forme d'industrialisation de la production d'amendements, et donc au risque qu'un ordre de grandeur de plusieurs milliers d'amendements par texte, sinon plus, devienne la norme.

Dans un système politique où l'obstruction parlementaire est un outil connu de tous, le dépôt de milliers d'amendements demeurerait une exception à cette fin précise pour des motifs politiques. Ainsi, l'année 2023 a vu plus de 20 000 amendements être déposés sur le texte portant sur la réforme des retraites, dont

13 000 pour le seul groupe La France insoumise (LFI). Désormais, l'IA engendre un risque majeur d'inflation du nombre d'amendements déposés par texte, impliquant des conséquences non négligeables sur l'organisation des débats parlementaires par la réduction de la durée d'examen, du nombre de textes étudiés ou un recours accru aux outils de rationalisation du temps parlementaire.

Dans cet écosystème bouillonnant et à l'ère de menaces géopolitiques sans précédent, l'usage de l'IA au sein des sphères de pouvoir soulève des interrogations légitimes en matière de cybersécurité et de protection des données sensibles. L'usage dans le travail parlementaire de plateformes LLM accessibles au grand public expose notre pays à des fuites majeures de données confidentielles, au partage souterrain d'informations politiques stratégiques et à des risques accrus de tentatives d'ingérences étrangères. La question de notre souveraineté collective, en France comme en Europe, s'impose de façon pressante face au retour des tensions internationales et au vacillement de la fiabilité en notre allié historique américain. À l'instar des messageries instantanées ou des systèmes de visioconférence, notre autonomie stratégique est pourtant le bien le plus précieux que doit posséder notre pays. Trop peu s'en émeuvent à ce jour. Trop peu, car face à cette nouvelle révolution anthropologique qui s'annonce, notre unité institutionnelle reste encore à faire.

Pourtant, à l'échelle continentale, les choses avancent. En 2024, l'Union européenne a ainsi adopté l'AI Act, première réglementation ambitieuse au monde sur la question de l'IA, en lien avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD) – lui aussi européen –, mais aussi avec les nombreux défis posés à la lutte contre la désinformation, les ingérences étrangères, la souveraineté et la sécurité des données, etc. En France, si le sujet est identifié depuis 2023, les chambres ont tardé à définir leur attitude face à cette nouvelle technologie et anticipent difficilement les conséquences probables sur leur propre fonctionnement. Or, le train de l'IA n'attendra pas les voyageurs. Notre société, elle-même engagée dans l'appropriation de ces outils, ne saurait admettre que nos institutions démocratiques nationales restent à quai.

Nous sommes à la veille d'un bouleversement anthropologique majeur. Aux côtés de la Fondation Jean-Jaurès, nous avons voulu porter le regard sur les conséquences que pourrait emporter l'arrivée massive de l'IA dans les chambres du pouvoir qui font et défont la loi. Nous avons à peine effleuré la surface des défis posés par ces nouvelles technologies à l'avenir de nos débats politiques, tant leur impact à terme est encore méconnu sur les capacités cognitives et rhétoriques humaines, sur la protection de la vérité des faits face à la désinformation, sur les enjeux de

propriété intellectuelle ou de modèle économique, ou encore sur la perception sociétale et culturelle de notre rapport à l'autre. Une acculturation à cette nouvelle ère s'apprête à s'opérer de gré ou de force. Le potentiel de saut qualitatif dans le travail parlementaire est réel ; à présent, il est indispensable et pressant de fournir aux collaborateurs des parlementaires de notre République un harnais robuste pour opérer ce saut dans le vide qu'est l'arrivée inédite de l'IA dans l'hémicycle.

# Postface

## Anticiper et protéger : la double responsabilité de l'élu/élue

– Antoine Alibert

De HAL 9000 dans *2001, l'Odyssée de l'espace* à Skynet dans *Terminator*, en passant par les androïdes de *Les androïdes rêvent-ils de moutons électriques* ?<sup>1</sup> de Philip K. Dick ou les simulations de *The Matrix*, la science-fiction n'a cessé d'interroger un même vertige : celui d'une intelligence créée par l'humain qui finirait par lui échapper. Longtemps, ces récits ont pris la forme spectaculaire d'une rébellion des machines. Mais comme l'a montré Nick Bostrom dans *Superintelligence*<sup>2</sup>, le risque le plus crédible n'est pas celui d'une machine hostile, mais celui d'une machine dont les objectifs, poussés à l'extrême, cesseraient d'être alignés avec les nôtres. Aujourd'hui, cette bascule n'est plus une fiction : elle prend la forme, plus diffuse, d'une transformation radicale de nos méthodes de travail, où l'intelligence artificielle (IA) ne vient pas remplacer l'élu/l'élue, mais recomposer en profondeur son environnement quotidien.

L'étude menée par la Fondation Jean-Jaurès et l'Agora des collaborateurs révèle l'ampleur de ce basculement : 55 % des tâches des assistants et assistantes parlementaires sont automatisables à plus de 50 %. Paradoxalement, cette automatisation massive pourrait être la solution à l'un des maux chroniques du Parlement français : la faiblesse des moyens humains face à l'inflation législative. En déléguant à l'IA des missions chronophages et rébarbatives – comme le tri des sollicitations (automatisable à 70 %), la gestion de l'agenda ou la veille médiatique –, les équipes peuvent dégager

du temps de travail de qualité. Comme le souligne un collaborateur, ce gain de temps « mécanique » permet de se recentrer sur le « face-à-face », l'analyse politique et le lien direct avec les citoyens.

Cette promesse d'un travail recentré sur l'essentiel constitue cependant un paradoxe profond. Depuis plusieurs décennies, la robotisation a d'abord transformé – et souvent fragilisé – les emplois peu qualifiés. L'IA prolonge et amplifie ce mouvement, mais en franchissant un seuil inédit : elle touche désormais des métiers dits qualifiés, y compris ceux fondés sur la production intellectuelle, l'analyse ou la rédaction. Selon des travaux du McKinsey Global Institute<sup>3</sup>, jusqu'à 60 % à 70 % des tâches dans de nombreux métiers pourraient être partiellement automatisées. Ce déplacement interroge directement le sens du travail : si les tâches les plus techniques ou les plus structurées sont prises en charge par la machine, que reste-t-il du cœur de l'activité humaine ? L'IA peut être une opportunité de revalorisation – en redonnant du poids au relationnel, au jugement et au politique –, mais elle peut aussi produire une forme de désintermédiation du sens, où l'humain devient simple superviseur de systèmes qu'il ne maîtrise plus pleinement.

Toutefois, cette transition numérique s'inscrit dans un emballement matériel trop souvent invisibilisé. Derrière l'immatérialité apparente de l'IA se cache une infrastructure lourde et énergivore : la consommation électrique des *data centers*, portée par l'IA, connaît une

1. Philip K. Dick, *Les androïdes rêvent-ils de moutons électriques* ?, Paris, JC Lattès, 1979 [1966].

2. Nick Bostrom, *Superintelligence*, Paris, Dunod, 2017 [2014].

3. *Agents, robots, and us: Skill partnerships in the age of AI*, McKinsey Global Institute, 2025.

croissance fulgurante de 10 % à 15 % par an. Comme le souligne l'Agence internationale de l'énergie, cette demande pourrait doubler d'ici à 2030<sup>1</sup>. Si l'IA peut être un levier pour l'optimisation énergétique, elle représente aujourd'hui un risque de désalignement avec les trajectoires climatiques de 1,5°C si ses usages ne sont pas strictement encadrés. Pour le législateur, l'innovation ne peut faire l'économie d'un impératif de sobriété et de responsabilité écologique.

Au-delà de son empreinte physique, l'automatisation touche au cœur de la fonction politique : la sincérité du débat public. Si l'IA peut assister la rédaction d'amendements, elle ne saurait se substituer à la sensibilité propre à la représentation politique. Le travail législatif n'est pas qu'une production textuelle ; il exige une compréhension fine du contexte, une coordination humaine intense et une capacité à incarner des convictions au service de la population. Automatiser sans discernement risquerait de fragiliser la distinction entre l'authentique et le synthétique, là où la démocratie repose avant tout sur la confiance et la délibération éclairée.

À ces enjeux s'ajoute une transformation plus silencieuse, mais tout aussi déterminante : celle de nos capacités cognitives. Comme les écrans avant elle, l'IA modifie nos modes d'attention, de mémorisation et de raisonnement. Les travaux en sciences cognitives montrent que la délégation excessive de certaines fonctions – écriture, recherche, structuration de la pensée – peut entraîner un affaiblissement des capacités critiques et analytiques. Chez les plus jeunes, déjà fortement exposés aux environnements numériques, cette évolution interroge le développement de l'autonomie intellectuelle. Des institutions comme l'Organisation mondiale de la santé<sup>2</sup> ont déjà alerté sur les effets des écrans sur l'attention et le développement ; l'IA pourrait amplifier ces phénomènes en introduisant une médiation cognitive permanente entre l'individu et le réel.

Ces garde-fous sont d'autant plus nécessaires que l'outil n'est pas neutre et porte des biais persistants. Les femmes sont 20 % moins susceptibles que les hommes d'adopter des agents comme ChatGPT, souvent à cause de biais sociaux qui créent des barrières dès l'apprentissage du code<sup>3</sup>. De plus, le risque technique d'« hallucinations » – où l'IA génère des erreurs juridiques avec assurance – impose une vigilance constante. Utiliser des modèles entraînés sur des données majoritairement anglosaxonnes menace également notre souveraineté, en infusant notre droit d'une vision du monde étrangère.

Dans ce contexte, la responsabilité des parlementaires est double : anticiper et protéger. Anticiper, en intégrant ces transformations dans le travail parlementaire, dans la régulation et dans les politiques publiques. Protéger, en veillant à ce que ces outils ne fragilisent ni la santé des citoyens, ni la qualité du débat démocratique, ni notre trajectoire écologique. En tant qu'élu écologiste, ces enjeux sont indissociables : la soutenabilité environnementale, la justice sociale et la santé publique doivent constituer un cadre d'analyse commun.

Cela implique de poser des lignes claires : transparence sur l'usage de l'IA dans les processus démocratiques, encadrement des usages à fort impact énergétique, investissements dans une IA européenne plus sobre et plus souveraine, mais aussi politiques publiques de prévention sur les usages cognitifs, en particulier chez les jeunes.

En tant qu'élu, mais c'est également vrai pour nos institutions, le défi n'est donc pas de freiner cette innovation, mais de l'encadrer, de l'outiller et de l'intégrer dans un cadre éthique, démocratique et soutenable. L'IA doit rester un socle de confiance, une technologie au service de l'humain qui augmente ses capacités sans jamais le dessaisir de son pouvoir d'agir – afin que le sens de l'action publique demeure toujours ancré dans la réalité vécue des citoyens.

1. « Electricity 2024. Analysis and forecast to 2026 », Agence internationale de l'énergie, 2024.

2. « Guidelines on physical activity, sedentary behaviour and sleep for children under 5 years of age », Organisation mondiale de la santé, 2 avril 2019.

3. Marcelle Laliberté, « Comment œuvrer pour la diversité et un changement systémique dans la gouvernance de l'IA ? », dans *Repenser l'éthique de l'IA au-delà de la conformité*, HEC Paris, 2025.

# Annexe

## Note méthodologique

### 1. Construire une taxonomie des tâches des collaborateurs/collaboratrices parlementaires

En vue d'analyser l'usage actuel et potentiel de l'IA dans le travail politique sous l'angle du pouvoir législatif, nous nous appuyons sur le métier de collaborateur/collaboratrice parlementaire. Pour ce faire, nous avons décomposé la fonction en un ensemble de tâches<sup>1</sup>. Le corpus comprend 20 tâches identifiées par le codage de 239 offres d'emploi publiées entre octobre 2023 et décembre 2025 sur emplois-politiques.fr.

Administré par l'Agora des collaborateurs, ce site rassemble des offres publiées en langue française pour des postes d'assistants/assistantes parlementaires ou de collaborateurs/collaboratrices de groupes politiques à l'Assemblée nationale, au Sénat et au Parlement européen. Une proportion marginale d'offres pour des positions en cabinet ministériel y est également disponible.

### 2. Évaluer le potentiel d'automatisation des tâches

L'automatisation potentielle étudie l'exposition à l'IA des métiers selon la capacité à automatiser les tâches réalisées. Pour ce faire, nous nous inspirons de la méthode proposée par l'OIT dans ses travaux de 2023<sup>2</sup> et 2025<sup>3</sup>. Premièrement, nous recourons à Claude Sonnet 4.5 pour évaluer une première fois le

potentiel d'automatisation d'une tâche, au moyen du prompt suivant :

Tu es un assistant expert en automatisation IA de l'emploi, qui estime le taux d'automatisation par l'IA possible d'une tâche professionnelle ou d'un métier.

Tu t'exprimes en français.

\*\*Portée de l'IA (définition et périmètre)\*\*

Définition (Acemoglu, 2022) : AI is a collection of algorithms that act intelligently by recognizing and responding to the environment to achieve specified goals. AI algorithms process, identify, and act on patterns in unstructured data (e.g., speech data, text, or images) to achieve specified goals.

\*\*Typologies d'IA (Felten, données EFF) :\*\*

AI application – Definition

Abstract strategy games – The ability to play abstract games involving sometimes complex strategy and reasoning ability, such as chess, go, or checkers, at a high level.

Real-time video games – The ability to play a variety of real-time video games of increasing complexity at a high level.

Image recognition – The determination of what objects are present in a still image.

Visual question answering – The recognition of events, relationships, and context from a still image.

1. Pour aller plus loin dans l'approche de l'étude de l'impact technologique sur le travail, voir les principes posés par Daron Acemoglu et David Autor, « Skills, Tasks and Technologies: Implications for Employment and Earnings », art. cité, 2011. Également développés ici : Daron Acemoglu et Pascual Restrepo, « Automation and New Tasks: How Technology Displaces and Reinstates Labor », art. cité, 2019.
2. Pawel Gmyrek et al., « Generative AI and Jobs: A global analysis of potential effects on job quantity and quality », ILO Working Paper n°96, août 2023.
3. Pawel Gmyrek et al., *op. cit.*, mai 2025.

Image generation – The creation of complex images.

Reading comprehension – The ability to answer simple reasoning questions based on an understanding of text.

Language modeling – The ability to model, predict, or mimic human language.

Translation – The translation of words or text from one language into another.

Speech recognition – The recognition of spoken language into text.

Instrumental track recognition – The recognition of instrumental musical tracks.

Périmètre étudié : uniquement des solutions IA intégrées à des outils bureautiques, des LLMs classiques, des progiciels et des ERP. Sont exclus les systèmes liés à des machines-outils ou robots physiques.

**\*\*Règles de réponse générales\*\***

Tu peux être radical : si une tâche n'est absolument pas automatisable, réponds 0%. Si une tâche peut être assurée entièrement par une IA, réponds 100%.

Si les informations sont insuffisantes, pose une question courte et utile. Dans ce message, ne donne aucune estimation.

Lorsque tu as assez d'éléments, réponds uniquement par le pourcentage, par exemple : 40%, avec une courte phrase de justification (à partir du tableau).

Si plusieurs tâches sont fournies, réponds pour chacune dans la même réponse.

Cas 1 – Une seule tâche (cas standard si l'utilisateur ne se situe pas explicitement dans le cas 2)

Tu fournis uniquement une sortie sur 3 lignes, sans autre texte, sans tableau, sans émoji, sans symboles :

"Intitulé de la tâche avec majuscule au début, traduit en français si besoin :

+ Taux d'automatisation de la tâche : XX%

+ Justification sur la troisième ligne"

L'agent utilise en intrant une variante de l'échelle Sheridan-Verplank<sup>1</sup> dans sa catégorisation des modes de mesure de l'automatisation. L'échelle a été adaptée pour proposer une mesure de 0 à 1.

100 % L'ordinateur décide de tout et agit de manière autonome, en ignorant l'humain, ou

90 % L'ordinateur informe l'humain uniquement si lui-même décide de le faire, ou

80 % L'ordinateur informe l'humain uniquement si on le lui demande, ou

70 % L'ordinateur exécute automatiquement, puis doit nécessairement informer l'humain, et

60 % L'ordinateur donne à l'humain un temps limité pour veto avant l'exécution automatique, ou

50 % L'ordinateur exécute cette suggestion si l'humain l'approuve, ou

40 % L'ordinateur suggère une alternative, ou

30 % L'ordinateur réduit la sélection à quelques options, ou

20 % L'ordinateur propose un ensemble complet d'alternatives de décision/d'action, ou

<20 % L'ordinateur n'apporte pas ou très peu d'assistance, l'humain doit prendre toutes les décisions et actions.

La proposition initiale de Claude Sonnet 4.5 est ensuite soumise à deux itérations sous format Delphi au sein d'un comité technique composé des auteurs et de Cyril Demoures, administrateur territorial en poste au Département de la Seine-Saint-Denis, auteur d'une étude sur l'IA et les métiers de la fonction publique territoriale<sup>2</sup>. Le comité revoit les notes proposées par le LLM et ajuste en fonction de la réalité de la tâche avant de corriger la justification proposée. Les notes et leur justification sont détaillées dans le tableau n°3.

1. Thomas B. Sheridan et William L. Verplank, *Human and Computer Control of Undersea Teleoperators*, Cambridge, Massachusetts Institute of Technology, 1978.

2. Cyril Demoures et al., *Un outil de cartographie des métiers concernés par l'intelligence artificielle dans les collectivités*, INET, CNFPT, avril 2024.

### 3. Une mesure de l'effort d'intégration – Tableau complet

Notation de l'effort d'intégration selon la grille proposée dans le tableau n°5.

Description des tâches	Classification	Effort de mise en œuvre	Processus	Progiciel	Données
Effectuer un travail de veille médiatique et numérique	Prêt à l'emploi	2	1	1	1
Effectuer un travail de veille sur l'actualité législative et politique générale ou propre à un thème	Prêt à l'emploi	2	1	1	1
Assurer le secrétariat et le traitement des sollicitations (e-mails, courriers, standard téléphonique, autres)	Intermédiaire	5	1	1	5
Effectuer des recherches et rédiger un rapport d'expertise ou une note de synthèse sur une thématique	Prêt à l'emploi	3	3	1	1
Gérer l'agenda et planifier des rendez-vous	Intermédiaire	5	1	1	5
Suivre la gestion comptable et budgétaire liée au mandat (notes de frais, factures, enveloppes parlementaires)	Intermédiaire	6	1	3	5
Administrer et modérer les supports de communication numérique (site web, newsletter et base contacts, réseaux sociaux) d'un élu/d'une élue	Intermédiaire	5	1	3	3
Analyser et synthétiser un projet, une proposition de loi, une initiative parlementaire au moyen d'une note ou d'un autre support de restitution	Prêt à l'emploi	3	3	1	1
Créer des contenus pour la communication d'un élu/ d'une élue : visuel, vidéo, communiqué, newsletter, courrier	Prêt à l'emploi	3	1	3	1
Créer des publications pour les réseaux sociaux et assurer leur suivi	Prêt à l'emploi	3	1	3	1
Rédiger les éléments nécessaires à une intervention orale (discours, défense d'amendements, passage média, autres)	Prêt à l'emploi	3	3	1	1
Gérer les relations avec les journalistes et répondre à leurs sollicitations	Intermédiaire	6	5	1	3
Gérer les ressources humaines de l'équipe (recrutement, encadrement, suivi administratif)	Critique	10	5	5	5
Rédiger un amendement ou une proposition de loi	Critique	7	3	5	3
Coordonner une équipe (répartition des tâches, suivi des priorités, chefferie de cabinet)	Critique	7	5	1	5
Organiser un événement ou un déplacement	Intermédiaire	5	5	1	1
Préparer et suivre les travaux parlementaires (auditions, examens de textes, réunions de groupes)	Critique	9	3	5	5
Accompagner un élu/une élue et l'assister dans un déplacement, un événement ou une réunion	Intermédiaire	5	5	1	1
Gérer et développer un réseau de partenaires (élus/élues, décideurs publics et privés, société civile)	Intermédiaire	5	5	1	1
Tenir la permanence en circonscription, assurer l'accueil physique et organiser la permanence mobile			N/A - Tâche majoritairement physique	N/A - Tâche majoritairement physique	N/A - Tâche majoritairement physique

#### 4. Entretiens et interviews

Denis Masségli, député du Maine-et-Loire (5<sup>e</sup> circonscription)

Nicolas Bonnet, député du Puy-de-Dôme (3<sup>e</sup> circonscription)

Brigitte Klinkert, députée du Haut-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription), questeure

Bertrand Follin, directeur général des missions institutionnelles du Sénat

Service de presse du Parlement européen

Fabien Brunet, collaborateur à l'Assemblée nationale, vice-président de l'Association des collaborateurs progressistes

Rafael Zoubidy, conseiller ministériel, ancien collaborateur à l'Assemblée nationale

Pierre Ceugniet, ancien collaborateur à l'Assemblée nationale

Julien Robin, doctorant à l'université de Montréal, spécialiste des affaires parlementaires

Joseph Gesnouin, ancien responsable du projet LLaMendement au ministère de l'Économie et des Finances

Mehmet Ceylan, ancien collaborateur à l'Assemblée nationale, formateur et consultant dans le domaine de l'IA

Témoignages de collaborateurs parlementaires et agents des administrations parlementaires, 4 répondants anonymisés à leur demande (2 au Sénat, 1 à l'Assemblée nationale, 1 au Parlement européen)

# Table des matières

- 01 Note : Définir l'intelligence artificielle
- 02 Introduction
- 04 Synthèse  
« Encadrer, outiller, intégrer »
- 08 Le potentiel d'automatisation du travail parlementaire
- 08 La nature du travail de collaborateur et collaboratrice parlementaire
- 10 Le potentiel d'automatisation du travail des collaborateurs  
et collaboratrices parlementaires
- 17 Mesurer l'effort d'intégration de l'IA dans le travail parlementaire
- 17 Le système d'information parlementaire : un outil de production  
encore peu mature sur le plan de l'intégration de l'IA
- 19 Décloisonner l'accès aux données parlementaires :  
un enjeu de faisabilité et une question de biais politiques
- 20 Développer l'IA au service des travaux parlementaires et  
sécuriser les correspondances des élus/élues
- 20 Accompagner l'utilisation de l'IA : proposition d'une approche basée  
sur l'effort d'intégration
- 22 Inspirations et usages en contexte parlementaire
- 24 Conclusion  
Derrière l'arbre qu'est l'outil se cache une forêt d'enjeux
- 27 Postface  
Anticiper et protéger : la double responsabilité de l'élu/élue
- 29 Annexe  
Note méthodologique

# POUR FAIRE VIVRE LE DÉBAT,

**SOUTENEZ-NOUS !**

Pour poursuivre ses missions d'intérêt général, la Fondation Jean-Jaurès a besoin de votre soutien.

**Reconnue d'utilité publique depuis sa création en 1992, elle peut recevoir des dons et des legs des particuliers et des entreprises.**

## VOUS ÊTES UN PARTICULIER

Les dons des particuliers bénéficient d'une réduction d'impôts sur le revenu égale à 66 % de leur montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable, ou de 75 % de vos dons versés au titre de l'IFI dans la limite de 50 000 euros (les dépassements de ces seuils sont reportables sur cinq ans).

*Par exemple, un don de 100 € revient à 34 € pour un particulier imposable.*

## VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE

Les dons des personnes morales de droit privé assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés bénéficient d'une réduction d'impôt de 60 % pris dans la limite de 0,5 ‰ du chiffre d'affaires (les dépassements de ces seuils sont reportables sur cinq ans).

*Dans le cas d'un don de 10 000 €, vous pourrez déduire 6 000 € d'impôt, votre participation aura effectivement coûté 4 000 € à votre entreprise.*

## COMMENT FAIRE UN LEGS ?

Avec la disposition testamentaire du legs, vous pouvez transmettre tout ou partie de votre patrimoine à la Fondation Jean-Jaurès.

Il faut rédiger un testament et le faire authentifier par un notaire. Tout ou partie des biens peuvent être légués, quels qu'ils soient (somme d'argent, titres, œuvres d'art, immeubles...). Il faut respecter la règle de la quotité disponible s'il y a des héritiers, ou, à défaut d'enfants, le conjoint a une réserve d'un quart du patrimoine ; si ce n'est pas le cas, les biens peuvent être légués en totalité.

# BULLETIN DE SOUTIEN



## Mon soutien à la Fondation Jean-Jaurès

- 20 euros     50 euros     100 euros     200 euros  
 500 euros     1 000 euros     Autre montant \_\_\_\_\_ euros

### Je choisis de faire un don :

- à titre personnel  
 au titre de la société suivante :

Destinataire du reçu fiscal : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

- Par chèque, à l'ordre de la **Fondation Jean-Jaurès**  
À renvoyer à : Fondation Jean-Jaurès, 12 Cité Malesherbes, 75009 Paris
- Par virement bancaire, daté du : \_\_\_\_\_  
au profit du compte Fondation Jean-Jaurès  
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0154 2120  
862 BIC : CCOPFRPPXXX
- Sur HelloAsso



Reconnue d'utilité publique dès sa création, **la Fondation Jean-Jaurès** est la première des fondations politiques françaises. Elle est présidée par **Jean-Marc Ayrault**.

Indépendante, européenne et sociale-démocrate, elle se veut depuis plus de trente ans un lieu de réflexion, de dialogue et d'anticipation.

La collection des « Rapports », dirigée par **Laurent Cohen** et **Jérémie Peltier**, répond à l'ambition de faire naître analyses pertinentes et propositions audacieuses, mais aussi de mettre cette production intellectuelle et politique au service de tous.

---

© Éditions Fondation Jean-Jaurès  
12, cité Malesherbes - 75009 Paris

**[www.jean-jaures.org](http://www.jean-jaures.org)**

## Derniers rapports et études :

04\_2026 : Décentralisons la République. Renouer avec la fierté d'un modèle français  
Émilie Agnoux, Johan Theuret (coord.)

03\_2026 : Reconstruire un discours progressiste sur la nation  
Collectif

03\_2026 : Mon territoire. Ici et ailleurs, hier et demain  
François Miquet-Marty, Lucia Socias

03\_2026 : Dire et réfléchir l'injustice : la parole des Français  
Jacques Lévy

02\_2026 : Pour une stratégie de reconstruction industrielle ancrée dans les territoires  
Louis-Samuel Pilcer, Matilin Le Meur

02\_2026 : En bande organisée ? Radiographie des étudiants d'Aix Marseille Université  
Éric Berton, Antoine Bristielle, Dorian Dreuil, Nicola Gaddoni

02\_2026 : La social-écologie en action. 15 expérimentations municipales  
Collectif

02\_2026 : Pour un nouvel esprit d'entreprise. Un modèle d'entreprise responsable,  
ancrée et démocratique pour la France et l'Europe  
Timothée Duverger, Thierry Germain, Dominique Potier, Robin Troutot, Boris Vallaud

01\_2026 : Pour une nouvelle réflexion transpartisane sur la décentralisation  
Camille Chaussinand, Jacques Dubay, Didier Locatelli, André Vallini

01\_2026 : Soigner l'expérience sensible. Trente propositions pour les élections municipales de 2026  
Paul Klotz

-  [fondationjeanjaures](#)
-  [@j\\_jaures](#)
-  [fondation-jean-jaures](#)
-  [www.youtube.com/c/FondationJeanJaures](http://www.youtube.com/c/FondationJeanJaures)
-  [fondationjeanjaures](#)
-  [fondationjeanjaures](#)
-  [fondationjjaures.bsky.social](#)
-  [bit.ly/4g6UANC](https://bit.ly/4g6UANC)

Abonnez-vous !



[www.jean-jaures.org](http://www.jean-jaures.org)

Fondation  
**Jean Jaurès**  
ÉDITIONS